



Unité Syndicale

fonctionnaires

... touche particulièrement les fonctionnaires. Si certains délégués ont pu donner de cœur à la division de l'Etat pour donner des troupes à Force Ouvrière, base s'élèvent eux, contre la dispersion des forces...

comme exemple de cet état d'esprit les deux résolutions...

POUR LA RECONSTRUCTION DÉMOCRATIQUE D'UNE

... (section Grenoble le

... hors de laquelle il est vain d'espérer la cohésion qui force le succès... adresse à toutes les sections fédérales un appel, les invitant à s'unir de vue, et à constituer un mouvement qui réunira les partisans par les cotisations...

POUR BRISER L'OFFENSIVE PATRONALE CONTRE LES SALAIRES

Unité d'action des travailleurs

FAUX DILEMMES vrais problèmes

C'est aussi la voie vers la réunification syndicale, gage des victoires ouvrières

Baisse des prix demande Jouhaux !
Vos propositions sont conformes à la politique du gouvernement lui répond Schuman.

Hausse des salaires demande Frachon !
M. Schuman vous êtes incapable de baisser les prix.
Ça va mal déclare Jouhaux, donc pour que cela aille mieux, je fais confiance au gouvernement.

Pas du tout répond Frachon, ça va effectivement mal, donc je lutte pour un gouvernement dans lequel la classe ouvrière et son Parti Communiste auront la place qui leur revient.

Tous les fils de la vie chère sont entre les mains de ce chef d'orchestre non clandestin qu'est le gouvernement, état-major de la hausse.

Mais il fut un temps où Croizat était ministre du Travail et Thorez vice-président du Conseil. Heureuse période !

Les prix grimpaient allègrement — 50 % entre février 1945 et avril 1947, date où les communistes ont quitté le gouvernement — Le pouvoir d'achat des masses tombait sans cesse.

Sous le signe du « Produire d'abord » le postier, l'imprimeur ou le métallo qui débrayaient étaient tous « hitlériens » sans compter d'autres qualificatifs aussi aimables.

Hausse des salaires ? Baisse des prix ! un seul et même problème, frapper au cœur le système du profit, contraindre les patrons à ouvrir leur portefeuille, leurs livres de comptes et leur compte en banque. La solution un seul et même combat contre toutes formes de gouvernement capitaliste, avec ou sans ministres « socialistes ou communistes » pour le minimum vital garanti par l'échelle mobile.

Le monde est déchiré. Pour ou contre le Plan Marshall. Pour ou contre Washington ? Pour ou contre Moscou ? Bothereau est un bien brave homme ! Il veut nous habiller et nous sustenter.

Pour cela il déclare à la délégation de « l'Unité Syndicale » qui vient l'entretenir des problèmes de l'unité : Il nous faut l'aide américaine.

Frachon est encore plus brave ! Avec leurs crédits les Américains nous vouent au chômage, attentent à l'intégrité et à l'indépendance nationale ! A bas le Plan Marshall.

Essayons d'y voir clair !
Les ouvriers français veulent bien recevoir blé, coton, crédits d'Amérique. Mais le vrai problème est : qui contrôle ? qui répartit ?
Le gouvernement d'affameurs aux ordres des capitalistes, c'est la misère et le chômage.

Les ouvriers français veulent combattre le chômage et l'impérialisme de Wall-Street.

Avec qui ? Avec les « patrons patriotes » déclare Frachon, dans les Comités de défense de l'industrie. Quelle plaisanterie ! Les patrons ne produisent que pour surexploiter les travailleurs et amasser le maximum de profits. Dans un accord ouvriers-patron il y a toujours un dindon, c'est le travailleur.

Mais les marchandises américaines sont reçues par les dockers, convoyées par les cheminots, travaillées, distribuées par des salariés. A chaque étape du circuit de la production, de la répartition il y a des travailleurs qui peinent et qui triment. Qu'ils prennent en mains le contrôle de la vie économique du pays et la solution est trouvée.

Plan Marshall ? Indépendance Nationale ? Comité de Défense ? Faux dilemme.

Plan de production sous contrôle ouvrier et syndical ? Vrai problème.

La C.G.T. continue. Force Ouvrière prépare son congrès. Chaque centrale appelle à l'unité dans son sein. Chaque centrale accuse l'autre qui de toucher des dollars, qui de palper des roubles. Faux dilemme.

Les travailleurs ne touchent ni roubles, ni dollars. Ils ont besoin pour résister et vaincre l'offensive patronale et gouvernementale de reforgier leur unité d'action.

Vrais problèmes ? Que les syndiqués des deux centrales surmontent eux-mêmes la scission. Qu'ils combattent dans toutes les centrales pour la reconstruction démocratique d'une C.G.T. unique.

Replacer les questions sur leurs pattes telle est la tâche que s'est assignée l'Unité Syndicale.

L'U.S.

En raison de l'abondance des matières, nous n'insérerons que dans le prochain numéro une intéressante étude du camarade BOUET, arrivée tardivement.

Les travailleurs conscients de la gravité que représente l'état de division du front de lutte de la classe ouvrière ont réagi devant la scission du mouvement syndical autrement que les responsables de ce crime. A aucun moment ils n'ont trouvé que cette rupture était « trop chaude encore » pour travailler à surmonter cette situation. Ils ont affronté immédiatement les difficultés et agi pour réparer les dégâts et ouvrir à reconstruire cette unité syndicale que des traîtres ou des inconscients avaient si parfaitement détruite.

Des camarades du Livre, de l'Enseignement, de la Métallurgie, des Employés, des Fonctionnaires, etc... dispersés, isolés, ne se connaissant pas entre eux travaillaient depuis des mois et souvent des années, à dégager dans l'action les meilleures méthodes de lutte pour faire triompher les combats ouvriers. Lorsqu'ils virent s'affirmer dans l'immédiat la menace de l'éclatement de leurs syndicats, cette situation les fit se chercher, se trouver, s'associer à travers toute la France pour lancer l'appel qui devait alerter tant d'autres militants dans tout le pays.

A cet appel des centaines de syndicalistes parmi les meilleurs répondirent sans hésiter et c'est cette réaction spontanée vers la sauvegarde de l'Unité qui les réunifia à la Conférence de l'Unité Syndicale, à la salle des Ingénieurs Civils le 1er février.

Pendant ce temps, les directions syndicales, elles, s'installaient dans la situation issue tout naturellement de leurs politiques. Elles prenaient même dans cette

mettaient au travail. Au travail pour détruire les fausses barrières ! Au travail pour forger une arme neuve ! Une arme à la mesure des besoins des travailleurs menacés par l'offensive du patronat et de ses gouvernements !

La Conférence pour l'Unité et les décisions qui sortirent de ses délibérations démocratiques furent le premier acte vers l'unité, vers une C.G.T. capable de rassembler les travailleurs de tou-

dement sur les épaules des travailleurs, de tous les travailleurs à quelque tendance qu'ils appartiennent. Il faut immédiatement regrouper dans les diverses centrales ouvrières tous les militants qui fidèles à la lutte de classe veulent reconstruire l'Unité Syndicale et une C.G.T. démocratique unique où tous se retrouveront à l'aise pour atteindre au but commun.

La Résolution et le Manifeste issus de la Conférence du 1er février serviront de charte à cette lutte dont « Unité Syndicale » sera la tribune nécessaire pénétrant à la fois dans toutes les centrales pour y dégager le regroupement sur un programme de classe commun de tous les vrais unitaires.

R. DUMONT.

(Voir en page 3 la Résolution.)



installation, des airs avantageux sur les ruines d'une unité conquise à travers les longues et farouches luttes des ouvriers de toutes tendances. Ah oui ! bien au-dessus des barrières arbitrairement jetées entre les travailleurs et de l'hypocrisie des directions syndicales se rejetant mutuellement les responsabilités de la scission sans vouloir reconnaître leurs propres fautes, les camarades, réunis à Paris le 1er février pour reconstruire l'Unité, se

tes opinions liées entre eux pour le combat de classe.

« UNITE SYNDICALE », l'organe de cette volonté agissante a une lourde tâche à accomplir. Grâce à tous, il la remplira et, relevant le défi des « satisfaits » s'appuyant sur le soutien des travailleurs, de ceux de France et ceux de tous les pays, il sera l'arme efficace de tous leurs combats.

La tâche est lourde. Les trahisons des directions ont entraîné des échecs qui pèsent lour-

Déclaration des « Amis de Front Ouvrier »

Les militants syndicalistes groupés autour du journal « Front Ouvrier » ont été, depuis plus de trois ans, parmi les promoteurs du rassemblement des syndicalistes fidèles à la lutte de classe et à l'internationalisme prolétarien. Au Congrès confédéral d'avril 1946, face aux tendances unies de Jouhaux et de Frachon, notre camarade Valière rassembla 1.300 syndicalistes sur une résolution de lutte de classe, de démocratie et d'indépendance syndicales.

Dans toutes les grèves les militants de « Front Ouvrier » furent au premier rang : avec les postiers et les « financiers » en 1946, les imprimeurs de la presse et du labour en février 1947, avec les métallurgistes chez Renault en avril 1947, et dans toutes les luttes qui suivirent jusqu'à la vague de grèves de novembre-décembre 1947.

Les amis de « Front Ouvrier » sont heureux de rejoindre aujourd'hui d'autres militants venus de divers horizons du syndicalisme, pour participer au coude à coude, hors de tout sectarisme, à la dure bataille de la reconstruction démocratique d'une C.G.T. unique.

En conséquence, pour contribuer au démarrage de la nouvelle tendance de l'« Unité Syndicale » ils lui abandonnent le titre : « Front Ouvrier ».

MANIFESTE DE L'UNITE DES OPINIONS ★

Travailleurs syndiqués à la C.G.T., syndiqués Force Ouvrière, syndiqués à la C.N.T.

La Conférence du premier février, rassemblant des militants responsables à tous les échelons de la C.G.T. et de la C.G.T.-Force Ouvrière a décidé d'appeler les syndiqués de toutes tendances, à engager la lutte pour surmonter par tous les moyens la criminelle scission dans laquelle les dirigeants des deux centrales ont une égale responsabilité.

Travailleurs, dans tous vos syndicats et quelle que soit votre tendance, la Conférence vous appelle à combattre sous le mot d'ordre du :

« Congrès grande des militants qui discutent les solutions aux difficultés que rencontrent les travailleurs dans leurs luttes. »

« Unité Syndicale » veut être une arme d'éducation syndicale et de libre discussion. C'est pourquoi elle met cette page à la disposition de tous les militants pour qu'ils y exposent en toute liberté leurs points de vue ; nous ne demandons aux camarades que de limiter si possible leurs articles à 1 colonne.

Car il est bien évident que l'éclatement de la C.G.T. a été facilité par certaines pratiques n'ayant rien de démocratiques. Mais il est non moins évident que l'indignation des tenants de « Force Ouvrière » a été longue à se manifester.

Les syndicalistes conscients du rôle qui échoit au mouvement ouvrier se doivent, dès maintenant de travailler à la réunification de l'organisation confédérale. Mais ce serait faire œuvre inutile — pour le moins très limitée — que vouloir simplement recoller les morceaux. Essayons plutôt, dès le départ, de reconstruire sur des bases solides, et de préciser les conditions d'un syndicalisme sain, capable de rester entre les mains des travailleurs un outil d'émancipation.

On a dit et écrit bien des choses sur la liberté d'expression au sein des syndicats. On a même abordé, parfois, la question de la représentation proportionnelle des tendances à tous les échelons, et celle du non-cumul des mandats syndicaux et politiques. C'est bien ainsi, et je ne veux pas y revenir pour l'instant.

Mais il est un point que les vertueux camarades des sommets de Force Ouvrière ne précisent guère, se contentant de solennelles affirmations de principe sur la démocratie et l'indépendance du syndicalisme. Approfondissons donc le problème de l'élection des responsables et de leur rééligibilité.

Il est une règle que les démocrates avertis ont toujours considérée juste dans le domaine politique : c'est l'élection directe des représentants. Il est évident, en effet, que les élections au 2^e ou au 3^e degré, quelquefois employées, dénaturent, ou tout au moins dévient le sens général d'une consultation. Or, un syndiqué du rang a-t-il désigné quelquefois les membres du bureau d'une U.D., ceux d'un Bureau confédéral ? Je ne pense pas que jamais ce fait se soit produit. Tout récemment encore, n'avons-nous pas vu Saillant, Le Léap, Enhi et Cie fonder tête baissée dans les fauteuils confédéraux avant que les adhérents aient eu le temps de piper mot ? N'avons-nous pas vu Jouhaux et ses amis devenir secrétaires confédéraux F.O. de par la grâce de Dieu ? N'avons-nous pas vu Neumeyer et Rose Etienne devenir secrétaires du nouveau comité interfédéral des fonctionnaires.

Voilà donc un point précis où va pouvoir s'exercer à plein la démocratie syndicale : tous les adhérents à jour de leurs cotisations doivent désigner eux-mêmes, directement les camarades qui assumeront la charge de l'organisation.

Que ce soit pour un bureau d'U.L. ou d'U.D., pour un bureau fédéral ou le bureau confédéral, les listes - programmes doivent être départagées directement par les adhérents. Après, mais après seulement, la majorité du bureau désignera son ou ses secrétaires. Je n'entends pas entrer dans le mécanisme de cette pratique, mais je pense qu'elle est

capitaliste dans les pays occidentaux, tout en étant favorable à la politique internationale des U.S.A. soviétique s'efforce à la politique américaine, lisant la force de qu'elle influence la mise en œuvre de la cristallisation mondiale de ce qui est parfaitement réali- est ainsi qu'en décembre 1954, dans des sections départementales du Syndicat national des Instituteurs — je ne vous dans toutes — les institutions :

« Congrès grande des militants qui discutent les solutions aux difficultés que rencontrent les travailleurs dans leurs luttes. »

« Unité Syndicale » veut être une arme d'éducation syndicale et de libre discussion. C'est pourquoi elle met cette page à la disposition de tous les militants pour qu'ils y exposent en toute liberté leurs points de vue ; nous ne demandons aux camarades que de limiter si possible leurs articles à 1 colonne.

Car il est bien évident que l'éclatement de la C.G.T. a été facilité par certaines pratiques n'ayant rien de démocratiques. Mais il est non moins évident que l'indignation des tenants de « Force Ouvrière » a été longue à se manifester.

Les syndicalistes conscients du rôle qui échoit au mouvement ouvrier se doivent, dès maintenant de travailler à la réunification de l'organisation confédérale. Mais ce serait faire œuvre inutile — pour le moins très limitée — que vouloir simplement recoller les morceaux. Essayons plutôt, dès le départ, de reconstruire sur des bases solides, et de préciser les conditions d'un syndicalisme sain, capable de rester entre les mains des travailleurs un outil d'émancipation.

On a dit et écrit bien des choses sur la liberté d'expression au sein des syndicats. On a même abordé, parfois, la question de la représentation proportionnelle des tendances à tous les échelons, et celle du non-cumul des mandats syndicaux et politiques. C'est bien ainsi, et je ne veux pas y revenir pour l'instant.

Mais il est un point que les vertueux camarades des sommets de Force Ouvrière ne précisent guère, se contentant de solennelles affirmations de principe sur la démocratie et l'indépendance du syndicalisme. Approfondissons donc le problème de l'élection des responsables et de leur rééligibilité.

Il est une règle que les démocrates avertis ont toujours considérée juste dans le domaine politique : c'est l'élection directe des représentants. Il est évident, en effet, que les élections au 2^e ou au 3^e degré, quelquefois employées, dénaturent, ou tout au moins dévient le sens général d'une consultation. Or, un syndiqué du rang a-t-il désigné quelquefois les membres du bureau d'une U.D., ceux d'un Bureau confédéral ? Je ne pense pas que jamais ce fait se soit produit. Tout récemment encore, n'avons-nous pas vu Saillant, Le Léap, Enhi et Cie fonder tête baissée dans les fauteuils confédéraux avant que les adhérents aient eu le temps de piper mot ? N'avons-nous pas vu Jouhaux et ses amis devenir secrétaires confédéraux F.O. de par la grâce de Dieu ? N'avons-nous pas vu Neumeyer et Rose Etienne devenir secrétaires du nouveau comité interfédéral des fonctionnaires.

Voilà donc un point précis où va pouvoir s'exercer à plein la démocratie syndicale : tous les adhérents à jour de leurs cotisations doivent désigner eux-mêmes, directement les camarades qui assumeront la charge de l'organisation.

Que ce soit pour un bureau d'U.L. ou d'U.D., pour un bureau fédéral ou le bureau confédéral, les listes - programmes doivent être départagées directement par les adhérents. Après, mais après seulement, la majorité du bureau désignera son ou ses secrétaires. Je n'entends pas entrer dans le mécanisme de cette pratique, mais je pense qu'elle est

capitaliste dans les pays occidentaux, tout en étant favorable à la politique internationale des U.S.A. soviétique s'efforce à la politique américaine, lisant la force de qu'elle influence la mise en œuvre de la cristallisation mondiale de ce qui est parfaitement réali- est ainsi qu'en décembre 1954, dans des sections départementales du Syndicat national des Instituteurs — je ne vous dans toutes — les institutions :

« Congrès grande des militants qui discutent les solutions aux difficultés que rencontrent les travailleurs dans leurs luttes. »

« Unité Syndicale » veut être une arme d'éducation syndicale et de libre discussion. C'est pourquoi elle met cette page à la disposition de tous les militants pour qu'ils y exposent en toute liberté leurs points de vue ; nous ne demandons aux camarades que de limiter si possible leurs articles à 1 colonne.

une maison saine

pourrait citer de nombreux personnages qui, depuis dix, vingt et même trente années, tels des pairs et des lords, président aux destinées d'unions départementales, de fédérations, ou à celles de la C.G.T. Depuis des décades, ces hommes n'ont plus jamais peiné dans la mine, à l'usine, au bureau ; ils n'ont plus jamais manié le burin, la lime, la varlope ou la truelle ; ils n'ont plus jamais senti le regard du patron ou la précision de l'horloge, plus jamais entendu la cloche ou la sirène, plus jamais connu le maigre salaire. Ils sont devenus des fonctionnaires dont le labeur (auquel je ne veux enlever ni peine ni importance) est bien différent de celui de leurs mandataires. Par leur rôle représentatif, ils ont dû prendre contact avec les maires, les députés, les ministres, etc... et par là même, ont plus ou moins perdu le contact avec la masse ouvrière. Bref, ils ont pratiqué pendant des décades une autre existence qui les a éloignés de cette masse dont, humainement, psychologiquement, ils ne peuvent plus sentir les profonds besoins : quiconque, à leur place, en ferait probablement tout autant ! Il est donc indispensable que tous ceux qui ont ainsi la lourde charge d'une organisation se retrouvent périodiquement dans les peines du métier, que ce soit la classe ou le chantier, la filature ou la fonderie : ce sera le meilleur correctif à la permanence.

Quel sentiment d'impuissance le syndiqué ne ressent-il pas en face d'un secrétaire fédéral ou confédéral ? Comme il se sent petit fêtu de paille, en comparaison du haut fonctionnaire (cependant son délégué payé de ses deniers) parcourant les continents en sleeping ou en avion. Certes, le renouvellement des cadres syndicaux pose des problèmes difficiles, ne serait-ce que ceux de leur formation et de leur compétence. Mais ils ne sont pas insolubles si on veut les aborder avec résolution, et avec la volonté inébranlable d'aboutir.

Cet esprit de résolution, cette volonté, auront d'ailleurs à s'exercer, pour vaincre, contre les responsables eux-mêmes, car la mise en pratique des garanties démocratiques que je viens d'examiner ne sera très probablement pas à leur goût.

N'empêche ! La santé du syndicalisme, donc son efficacité, l'exigent. A nous tous de savoir vouloir et persévérer.

H. VIDALENCHÉ.

De la reconstruction de l'unité

Nous sommes quelques militants de base qui entendons reconstruire l'Unité syndicale.

Que nous soyons restés pour la forme, cégétistes ; que nous soyons passés à « Force Ouvrière » ; que nous soyons entrés dans l'autonomie, les uns et les autres, nous avons unanimement condamné, non seulement l'ingérence d'un parti politique dans le mouvement syndical, mais encore l'utilisation qu'il prétendait en faire pour servir sa propre politique.

En tant qu'actuel militant de « Force Ouvrière », je crois pouvoir déclarer que bon nombre de camarades, qui, comme moi, estiment que le syndicalisme sera indépendant ou qu'il ne sera pas, considèrent avoir fait le maximum de sacrifice pour le maintien de l'Unité qui en fait n'était que toute factice.

Cette factice unité ne profiterait nullement à la classe laborieuse de ce pays, mais uniquement à un parti politique qui n'a pas hésité à essayer de s'en servir pour assurer son avenir.

Les partisans de l'indépendance syndicale luttèrent hier avec acharnement contre la démagogie opportuniste du stalinisme au sein de la C.G.T. Aujourd'hui et demain ils entendent lutter pour la reconstruction de l'Unité au sein d'une Centrale syndicale démocratique et apolitique.

RESTER DANS UNE C.G.T. démocratisée

La scission syndicale risque d'entraîner à la ruine le mouvement syndical tout entier. Si, en face d'un gouvernement uni contre nous, il y a deux syndicats d'instituteurs, ou deux Fédérations de l'Éducation Nationale, occupés avant tout à se faire concurrence, aucune victoire n'est possible. Le syndicat n'a pas pour but de réunir dans une amicale restreinte un petit groupe de gens tous d'accord ; c'est un organisme de combat, groupant pour une défense commune, ceux qui ont des intérêts communs, quel que soient par ailleurs leurs désaccords. Il est donc indispensable qu'il y ait place pour tous dans un seul syndicat, dans une seule Fédération ; dans une seule C.G.T. L'Unité est une nécessité vitale ; la briser est un crime !

NOUS N'IRONS PAS A FORCE OUVRIERE !

Depuis des mois déjà les ennemis du syndicalisme et du mouvement ouvrier préparent l'éclatement de la C.G.T. Les grands trusts (de France et d'Amérique), les apprentis dictateurs, les mouvements antilabouristes, ont eu ce but avoué. Ils ont partiellement réussi. Ils ont trouvé des complices à l'intérieur du mouvement syndical...

L'AUTONOMIE, UNE SOLUTION BOITEUSE !

L'autonomie apparaît à beaucoup de camarades, dans la situation actuelle, comme une panacée. Pour les uns, ce n'est qu'une forme cachée de la scission, une étape vers Force Ouvrière. Pour la majorité dans la tension actuelle entre les tendances, elle apparaît comme un moyen de sauvegarder l'unité. Il est possible en effet qu'il n'y ait pas d'autre solution, et dans ce cas l'autonomie sera la solution de repli pour éviter le pire ; si cette solution est adoptée par la majorité, il est clair qu'il faudra s'y

rallier en dernier lieu pour ne pas nous disperser, et suivre la décision de la majorité.

LA C.G.T.

N'EST PAS PARFAITE !

Car, en face de la scission, l'attitude de ceux qui se contentent de dire que la C.G.T. continue, comme si rien ne s'était passé, est d'un aveuglement total. Non, la C.G.T. ne continue pas purement et simplement, puisqu'il y a eu scission ; et la scission ne se ramène pas au départ de cinq secrétaires confédéraux ! Si la scission a été possible, c'est parce que l'attitude bureaucratique de toutes les directions syndicales a rendu l'atmosphère souvent irrespirable.

LA C.G.T. PEUT CONTINUER : UNE C.G.T. DEMOCRATIQUE CONDITION DE L'UNITE

Ce n'est pas essentiellement en changeant les statuts qu'on peut démocratiser la C.G.T. ; les statuts sont démocratiques, mais ils n'ont pas été respectés. Il s'agit surtout d'un changement d'attitudes et d'habitudes. Cependant les modifications suivantes seraient utiles :

- limitation de la durée des fonctions de permanent rétribué (limitation calculée en assurant leur renouvellement) ;
- interdiction du cumul des mandats syndicaux et mandats politiques rétribués ;
- droit de contrôle de toutes les tendances sur la gestion financière ; droit d'expression de toutes les tendances dans le journal syndical du département, de la Fédération et de la C.G.T. ;
- réélection de tous les responsables syndicaux par des votes à bulletins secrets, avec représentation proportionnelle

Extrait d'un texte défendu en Meurthe-et-Moselle par Schwartz.

L'unité, problème de structure

On a donné à la scission de décembre dernier, beaucoup de raisons : troisième force, politisation de la C.G.T., manque d'efficacité de la C.G.T., manque de programme révolutionnaire etc. Toutes les causes et j'en passe sont vraies, mais elles ont plus ou moins d'importance. Nous avons le défaut, nous les syndicalistes révolutionnaires de croire que tous les travailleurs désirent un chambardement immédiat, que la crise est due uniquement à une absence de programme, au manque de mots d'ordre clairs des organisations syndicales. Ce n'est pas faux, mais il n'y a pas que cela, et surtout il y a quelque chose avant cela.

N'oublions pas qu'il y avait en 1945 environ six millions de syndiqués à la C.G.T., 750.000 à la C.F.T.C., et disons 100.000 à la C.N.T. ; sur quatorze millions de salariés, cela fait à peine la moitié des travailleurs organisés, et l'on me rendra cette justice que je suis large. Pourquoi ?

Le désir de se syndiquer est un besoin social, un réflexe d'auto-défense quasi psychologique. S'il n'y avait pas plus de travailleurs organisés, c'est que la C.G.T. n'était pas dès ce moment la grande maison où tous peuvent vivre, faire entendre leur point de vue, envisager certes le but final : la suppression du salariat, mais d'abord défendre leur pouvoir d'achat et leurs conditions de vie. Ne perdons jamais de vue les intérêts corporatifs immédiats profits mesquins mais tellement légitimes.

La cause profonde de la crise est d'abord due au manque de démocratie de la C.G.T., à l'impression qu'auraient les travailleurs de l'inutilité de se syndiquer. Le programme, les mots d'ordre, camarades, nous pouvons les proposer. Ce n'est pas à nous de décider, c'est aux syndiqués.

Ch. CORDIER

(Suite en page 3)

LA PAGE FÉDÉRALE

Les résultats du Référendum du Livre

A la première question ; Voulez-vous Oui ou Non rester à la C.G.T. :

28.953 syndiqués ont répondu OUI, soit 59 %.

18.060 syndiqués ont répondu NON, soit 37 %.

A la deuxième question : Etes-vous partisans de l'Autonomie ou de Force Ouvrière :

26.414 voix ont répondu Autonomie, soit 54 %.

5.505 voix ont répondu F. O. soit 11 %.

Premier résultat du référendum, l'orientation de Jouhaux et de Force Ouvrière ne représente qu'une force de 11 % dans la Fédération du Livre. Elle sort écrasée. L'immense majorité des ouvriers du Livre ne veut pas la transformation de leur syndicalisme revendicatif et indépendant en un syndicalisme de soutien au Gouvernement de la 3^e Force.

A première vue, il pourrait sembler que les gars du Livre qui ont débrayé malgré Croizat, en seraient venus à soutenir l'orientation de Frachon, puisqu'ils veulent maintenir leur affiliation à la C.G.T. En aucune façon, et je demande à mes camarades de bien réfléchir à la signification des chiffres. En analysant d'une manière détaillée, les résultats, il apparaît clairement que l'orientation des majoritaires n'a pas beaucoup plus de succès que celle des minoritaires.

En effet, pour apprécier comme il convient les chiffres, il faut avoir à l'esprit que la réponse oui à la première question ne signifie nullement un accord avec la majorité confédérale, pour deux raisons : la première est qu'Ehni qui n'est pas un majoritaire l'a préconisée, la seconde c'est que le Oui signifie : et la condamnation de la scission, et la volonté de maintenir l'unité du syndicat dans la mesure où, à la 2^e question, nombreux sont les partisans du oui qui ont répondu Autonomie. Seuls peuvent être comptés comme appliquant les

directives des majoritaires ceux qui n'ont pas accepté l'Autonomie.

L'on sait que Jouhaux, comme Frachon condamnent violemment l'Autonomie.

A la lumière de ces explications préalables, examinons les résultats :

Sur les 19.060 syndiqués qui ont répondu Non à la deuxième question, voulez-vous rester à la C.G.T. ? seuls 5.505 ont voté « Force Ouvrière » ce qui signifie que 12.555 syndiqués condamnent

tives d'Ehni, voulant rester à la C.G.T. tout en excluant la solution de l'autonomie. Si l'on admet que tous sont d'accord avec Frachon - Croizat - ce qui n'est pas le cas, car Ehni n'est pas un majoritaire jusqu'à preuve du contraire - la tendance Frachon représente dans notre Fédération au plus une minorité de 30 % : 15.094 sur 48.767 votants.

Ainsi en additionnant les minorités « Jouhaux » et « Frachon-Croizat » l'on voit que 30 + 11 = 41 % des syndiqués du Livre au maximum suivent les orientations politiques stalinienne et 59 % des syndiqués ont manifesté par leur vote leur méfiance aux orientations de collaborateurs de classe de Jouhaux et Frachon et leur volonté de maintenir leur Fédération indépendante de tout parti et de tout gouvernement.

La grande leçon de notre référendum c'est qu'une majorité 59 % des ouvriers du Livre ont compris qu'il ne fallait pas faire confiance ni à l'orientation Jouhaux, ni à celle de Frachon pour diriger leur syndicat et leur action revendicative. 59 % ont répondu oui ou non à la première question, les uns parce qu'ils estimaient que le oui était la condamnation de la scission « Force Ouvrière », les autres, que le non était la condamnation de l'orientation « Frachon-Croizat » ; à



« Frachon » et « Force Ouvrière » et ont voté « Autonomie » (18.060 non - 5.505 F.O. = 12.555).

Mais 26.414 syndiqués ont voté « autonomie » et qui signifie que 13.859, partisans de rester à la C.G.T. pour condamner la scission de « Force Ouvrière », se sont refusés à suivre les directives de Frachon et ont manifesté leur volonté de maintenir à tout prix l'unité de la Fédération dans l'autonomie (26.414 autonomes - 12.555 autonomes et non = 13.859).

C'est dire que seuls 15.094 syndiqués (28.953 oui - 13.859 oui et autonomie = 15.094 oui et refus d'autonomie) ont suivi les direc-

Et maintenant...

Le mouvement de scission du mois de décembre 1947, suscité par la conférence Force Ouvrière et le départ de la rue Lafayette des secrétaires confédéraux minoritaires, a créé une situation tragique au sein de toutes les organisations syndicales françaises.

Le LIVRE ne pouvait échapper à cette situation, et son Comité fédéral chargé de l'administration de cette vieille organisation était profondément divisé quant à l'attitude à prendre devant ces faits.

Mais les membres du Comité fédéral divisés au sujet de l'orientation syndicale, restaient fidèles à la conception démocratique qui a fait la force et la cohésion de notre Fédération et furent tous d'accord pour consulter les fédérés par voie de référendum.

Certes, on pourrait épiloguer sur les questions posées au dit référendum et sur le délai plutôt long du lancement de cette consultation, mais il n'en est pas moins vrai que les résultats donnent une majorité en faveur du maintien à la C.G.T. (28.953 pour 18.060). Minorité imposante et susceptible de déterminer un malaise au sein d'une organisation parfaitement unie jusqu'à présent. Car il est permis d'affirmer que la Fédération du Livre n'est point communiste, qu'elle n'est même pas communiste, qu'elle est surtout traditionnelle et c'est ce qui explique la majorité obtenue en faveur du maintien à la C.G.T.

Mais, par contre, la Fédération du Livre est jalouse de son autonomie, ainsi que les syndicats qui la constituent et quelles que soient les décisions confédérales, celles-ci seront examinées et si elles sont empreintes ou commandées par un parti politique quel

qu'il soit, les syndicats du Livre forts de leur autonomie, se refuseront à agir en faveur d'un parti.

C'est précisément le cas de la 21^e section Paris-Compositeurs. Le référendum a donné 1.764 voix en faveur du maintien à la C.G.T. et 2.928 pour le départ, 3.556 voix pour l'autonomie et 298 à Force Ouvrière.

Les typos parisiens ont donc manifesté en faveur de l'autonomie, mais contre mauvaise fortune faisant bon cœur, ils se plieront à la discipline fédérale, uniquement dans le but de conserver l'UNITE.

Il nous sera difficile certes, de convaincre tous nos camarades de cette nécessité de la discipline fédérale, cependant il nous faut réussir. Mais il est à craindre qu'à la première manifestation politique de la C.G.T. ou de sa filiale : l'Union des Syndicats de la Seine, des remous profonds troublent cette Unité précieuse et risquent de la détruire.

La 21^e section Paris - Compositeurs, désire ardemment maintenir son UNITE, mais affirme avec non moins de vigueur, son indépendance totale à l'égard de tous partis politiques.

Mais nous sommes de tout cœur avec ceux qui veulent ouvrir pour la reconstruction démocratique d'une C.G.T. unique. Nous avons besoin de toutes les forces prolétariennes pour combattre toutes les offensives anti-ouvrières d'où qu'elles viennent ; pour affirmer notre droit à la vie par un salaire garanti par l'échelle mobile, et enfin, faire triompher notre devise confédérale : Bien-être et Liberté.

LARGENTIER

Secrétaire général

21^e section Paris-Compositeurs.

la 2^e question, ils se sont retrouvés sur l'Autonomie, les Oui « autonomistes » condamnant l'orientation « Frachon-Croizat » résolument hostile à l'autonomie, les non « autonomistes » condamnant l'orientation scissionniste de « Force Ouvrière » également hostile à l'autonomie.

Quelle que soit l'appréciation qui les a fait voter différemment à la première question, un fait demeure, « La Fédération du Livre » continuera à rester unie dans la C.G.T., elle continuera également à condamner les orientations « Frachon et Jouhaux ».

Roger PAUL
du Comité fédéral

INFORMATIONS

En application des décisions de la Conférence, la C.A. de l'Unité Syndicale convie l'Union des Cercles d'Etudes Syndicalistes et les Amis de la Révolution prolétarienne à participer au regroupement de toutes les forces syndicalistes révolutionnaires. Quoique ni Lhuillier, au nom de l'UCES, ni Delaunay, au nom de la RP n'aient accepté un regroupement immédiat, la C.A. estime devoir accepter les formes de collaboration proposées par ces deux courants.

Avec l'UCES, les militants de l'Unité Syndicale, combattront au côté à côté dans les entreprises.

La C.A. de l'Unité Syndicale sera heureuse d'accueillir, même sous forme d'observateur, un camarade de la RP qui participera à ses travaux et discussions.

RESOLUTION ADOPTEE à la Conférence de l'UNITÉ SYNDICALE

Après une large discussion, la Conférence d'Unité pour un Congrès extraordinaire de reconstruction démocratique de la C.G.T. estime que l'unité de front de tous les salariés, par dessus leurs appartenances politiques, philosophiques ou religieuses est nécessaire par la résistance à l'offensive généralisée du patronat qui, appuyé par le gouvernement, développe une politique systématique d'abaissement du pouvoir d'achat des masses laborieuses.

La Conférence d'Unité Syndicale condamne la politique menée par Frachon et qui a préparé le terrain de la scission.

Trois ans de violations répétées de la démocratie syndicale - brimades des minorités, calomnie contre les grèves - ont permis aux dirigeants scissionnistes de Forces Ouvrière de trouver certaines forces dans le mouvement syndical.

Trois ans de politique de collaboration de classes menée conjointement par Jouhaux et Frachon, sous le signe du « Produire d'abord », de « la grève arme de classe des trusts », de soutien des gouvernements où siégeaient les ministres communistes et socialistes, ont désorienté de larges couches ouvrières. La scission syndicale qui vise à diviser les forces de la classe ouvrière marche dans le même sens que les mesures patronales et gouvernementales. Briser le front uni des travailleurs à l'entreprise, développer le catégorisme, affaiblir l'organisation syndicale, c'est là le plus grand service que les dirigeants de Forces Ouvrière ont rendu au patronat de ce pays.

Ainsi, la scission syndicale représente une démonstration vivante de l'incapacité des dirigeants des deux tendances de maintenir l'unité de front des travailleurs de toutes tendances en vue de lutter contre le régime du profit.

En conséquence, la Conférence d'Unité Syndicale considère que le regroupement des militants partisans de l'unité syndicale à travers toutes les organisations syndicales peut et doit s'opérer sur un programme de reconstruction démocratique d'une C.G.T. d'action sous les mots d'ordre :

Congrès extraordinaire de reconstruction démocratique d'une C.G.T. unique préparé par toutes les tendances se réclamant du syndicalisme ouvrier. Les garanties démocratiques de ce congrès seront assurées par un Comité d'organisation où seront représentées toutes les tendances qui

pourront utiliser, à parité, la presse syndicale.

— Réforme démocratique de la C.G.T. unique par :

la représentation proportionnelle des tendances à tous les échelons.

la représentation démocratique des syndicats.

— La révocabilité et la rééligibilité des fonctionnaires et responsables syndicaux à tous les échelons.

— La limitation de la durée du mandat de responsable syndical à cinq ans au maximum (cette précision est apportée par la C.A. traduisant fidèlement les décisions de la Conférence).

— Le non cumul des fonctions syndicales avec des mandats politiques rétribués.

— La création de tribunes libres syndicales dans toutes la presse syndicale. Les militants partisans de l'unité syndicale défendront dans les entreprises les salariés contre l'offensive patronale et gouvernementale sous les mots d'ordre :

— Défense des avantages acquis.

— Lutte contre toutes les formes de surexploitation patronale - diminution des temps, déclassification, suppression des points de garantie.

Cette défense de avantages acquis doit se lier obligatoirement face à toutes les mesures de vie chère, à la préparation d'une lutte d'ensemble et générale des travailleurs de toutes les corporations, pour le minimum vital garanti par l'échelle mobile et le contrôle ouvrier.

Les syndicalistes partisans de l'unité syndicale regrouperont dans toutes les centrales syndicales existantes, C.G.T. et C.G.T.-F.O., tous les militants en accord pour préparer cette lutte sur ce programme.

Dans l'autonomie provisoire, dans la C.G.T.-F.O., dans la C.G.T. ils animeront toutes les formes de coordination sur les plans locaux, départementaux et national, en impulsant la formation de comités de coordination intersyndicaux en vue de préparer l'action commune et afin de surmonter l'esprit de sectarisme haineux.

La Conférence d'Unité Syndicale, appelle tous les militants syndicaux à se regrouper dans toutes les centrales en vue de tenir des conférences d'entreprises locales, départementales d'unité syndicale qui discuteront les modalités du programme de reconstruction de l'Unité.

Pour assurer la victoire des travailleurs, il faut que tous les syn-

De la reconstruction de l'unité

(Suite de la page 2)

juste titre, que la scission décrétee le 19 décembre par une centaine de militants F.O. non mandatés par les organismes de base, est une grave atteinte à la démocratie syndicale.

Il ne reste donc qu'un seul processus.

Modifier les statuts de l'actuelle C.G.T. de telle sorte que :

1°) tous les politiciens soient exclus du mouvement syndical,

2°) que les responsables syndicaux ne soient plus inamovibles,

3°) que la révocation de tous les militants syndicaux à tout moment soit possible, après parution devant des Conseils de Discipline,

4°) que les militants soient obligés périodiquement d'aller se retremper dans la « profession » reprenant ainsi contact avec les camarades de la base.

Mais les statuts ne vaudront que ce que valent les hommes.

Nous voulons l'unité, mais construite sur des assises solides.

Elle sera ce que nous voulons qu'elle soit. Mais n'oublions pas que la reconstruction de l'Unité au sein d'une C.G.T. démocratique et apolitique est un devoir moyen pour les véritables syndicalistes.

Dans le prochain numéro, j'exposerai mon point de vue sur les moyens essentiellement démocratiques pouvant être employés pour créer une nouvelle centrale ouvrière douée d'un esprit véritablement syndicaliste.

R. BENOIT

Secrétaire Général du Syndicat Force Ouvrière des Municipaux et Hospitaliers du Havre.

dicalistes ayant la volonté de propulser la lutte syndicale en toute indépendance à l'égard des opportunistes de parti et des intérêts des gouvernements, s'unissent, quelle que soit l'affiliation de leur syndicat. Le regroupement se fera autour d'un journal dont le titre sera :

l'UNITE SYNDICALE

L'« UNITE SYNDICALE » sera l'instrument de propagande d'un syndicalisme unitaire d'action. Une tribune libre, d'une part, permettra l'expression de toutes les opinions et d'autre part, préparera la discussion parmi les camarades ainsi associés dans l'œuvre de redressement du syndicalisme.

Une commission administrative aura la responsabilité de la gestion du journal et de la liaison entre tous les groupes de diffusion. En dehors des questions communes et d'ordre général, les militants regroupés autour de « l'Unité Syndicale » conserveront une indépendance totale et resteront juges des moyens les meilleurs à employer pour mener la lutte sur son terrain propre.

La Commission administrative sera formée de membres parisiens et de correspondants départementaux.

A chacune de ses réunions préparées par un rapport envoyé à chaque correspondant départemental sera convoquée des représentants départementaux par fraction régionale.

Le comité de rédaction forme de membres (membres ou non de la C.A.) organisera par des correspondants locaux, départementaux et fédéraux la participation de tous les militants à la rédaction du journal.

La Commission administrative désignée par la présente conférence sera provisoire jusqu'à une nouvelle conférence. Elle aura pour première tâche la rédaction d'un manifeste appelant les différentes centrales à organiser un Congrès extraordinaire d'Unité.

Soucieuse d'opérer le plus large rassemblement de tous les militants syndicaux de quelque tendance et à quelque organisation syndicale qu'ils appartiennent et qui veulent lutter pour redresser le mouvement syndical dans le cadre d'un combat pour une reconstitution d'une C.G.T. unique et démocratique, la Conférence d'Unité Syndicale mandate la C.A. provisoire d'étudier toutes les formes possibles de proposition permettant la collaboration commune avec les Amis de la Révolution prolétarienne et l'Union des Cercles d'Etudes Syndicalistes.

FACE A L'OFFENSIVE GOUVERNEMENTALE CONTRE LES SALAIRES

L'offensive patronale et gouvernementale se développe et s'approfondit dans toutes les corporations.

Toutes les catégories de travailleurs des industries privées et nationalisées, et de la fonction publique sont sévèrement touchés par la législation des salaires.

L'OFFENSIVE CONTRE LES SALAIRES

La vague de grèves de novembre-décembre 1947 a contraint le gouvernement à octroyer une augmentation de 1.500 francs par mois, net d'impôt. Qu'ont apporté en plus effectivement les arrêtés Mayer ?

Métallurgie parisienne. — Cas d'un ouvrier (professionnel 2^e échelon d'une usine de la R.P.) indice de qualification : 155.

Salaire réel horaire avant le 1er janvier :

| | |
|---|--------------|
| Salaire de base | 66 |
| Boni maximum 11 % | 6 60 |
| Prime de rendement 16 % | 10 56 |
| Prime de vie chère (1.500 fr. mensuels) | 7 50 |
| Total | 90 66 |

La volonté de blocage des salaires s'exprime clairement dans l'arrêté du 20 janvier. En effet il est stipulé que :

a) « Il convient de ne pas tenir compte de la prime horaire de 10 fr. pour établir le taux du salaire moyen maximum des ouvriers travaillant au rendement, cette prime devra s'ajouter ensuite à la rémunération obtenue par l'intéressé. »

b) « Pour les salariés travaillant au rendement, le salaire moyen maximum ne pourra excéder 140 % du salaire maximum légal des salariés travaillant au temps. La limite de 140 % ainsi fixée s'appliquera aux salaires incluant toutes primes, majorations et bonifications de quelque nature qu'elles soient à l'exception des primes d'ancienneté. »

c) « Les salaires ne pourront en aucun cas excéder les 115 % (salaire moyen maximum) sous les arrêtés particuliers sont annulés. »

Donc pour le professionnel 2^e échelon considéré :

L'indice de sa catégorie est 155, le moyen maxi qui ne peut en aucun cas être dépassé est de 115 % de 155 soit :

$$155 \times 115 = 178$$

100

Le taux de base sur lequel est calculé son salaire est de 38 fr. Son taux d'affûtage sera donc :

$$38 \times 178 = 67 64$$

100

Son salaire maximum au rendement s'élèvera à :

$$67 64 \times 140 + 10 = 104 37$$

100

Soit une augmentation maximum de 13 fr. 71 et sur la base de 173 heures de travail par mois (semaine de 40 heures).

$$173 \times 13,71 = 2.371 \text{ fr. } 83$$

Sidérurgie de l'Est. — Voici les augmentations horaires dans l'Est de la France :

| | |
|--------------------|-------------|
| Manœuvre ordinaire | 9 |
| O. S. 1 | 9 |
| P 1 | 7 51 % + 9 |
| P 3 | 17 47 % + 9 |
| Manœuvre force | 9 |
| O S 2 | 2 11 % + 9 |
| P 2 | 12 76 % + 9 |

DECLASSEMENT ET RUPTURE DE PARITE = SUREXPLOITATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE.

L'arrêté Mayer stipule :

a) « L'application des dispositions du présent arrêté ne pourra avoir pour effet d'augmenter de plus de 30 %, la rémunération effective individuelle des salariés rémunérés au temps telle qu'elle était pratiquée au 30 novembre 1947. Pour l'appréciation de cette augmentation il devra être tenu compte de toutes les primes à l'exception des primes d'ancienneté. »

b) « Est abrogé l'article sur les maxima individuels pour les travailleurs, comportant un salaire minimum et un salaire moyen maximum et dont la rémunération effective dépassait de

plus de 30 % le nouveau moyen maximum de la catégorie, de l'échelon ou de l'emploi. »

Pour tout homme normalement constitué, salaire effectif et salaire réel sont synonymes. Pour un ministre les mots n'ont plus le même sens.

Le salaire légal c'est le salaire de la catégorie affecté de son indice légal + les 5 fr. d'augmentation résultant de l'accord C.G.T.-C.N.P.F. du 1er août 1947.

Le salaire effectif c'est le salaire que doit toucher légalement un ouvrier affecté de son indice de qualification + les 5 fr. d'augmentation.

Le salaire réel c'est ce qu'il touche « réellement ».

Reprenons l'exemple du professionnel d'outillage 2^e échelon. Son indice légal est à 155. Le taux de base horaire 100 au 3 novembre 1947 était de 28 fr.

Salaire légal horaire :

$$28 \times 155 + 5 = 48 40$$

100

| | |
|-------------------------|--------------|
| Fiche de paie | |
| Salaire de base | 66 |
| Boni maximum 11 % | 6 26 |
| Prime au rendement 16 % | 10 56 |
| Prime de vie chère | 7 50 |
| Total | 91 32 |

Le nouveau taux d'affûtage est calculé ainsi :

$$66 + 7 \% + 10 = 80 62$$

Ainsi aujourd'hui, alors que l'indice réel de qualification du P 2 considéré était de 217, il se voit aujourd'hui déclassé à l'indice 175 (indice 178 = 104 fr. 37).

Mais si l'augmentation avait été établie sur la base de son indice réel il aurait dû toucher :

Taux de base 100 :

$$38 \times 217 + 10 = 92 46$$

100

nouveau taux d'affûtage.

Auquel s'ajoute :

Maximum boni 11 % = 10 17

Maxim. rendement 16 % = 14 85

soit 117 48

taux horaire réel.

La déclassification réelle du professionnel lui fait perdre relativement par heure 15 fr. Ce qui veut dire que le patron extorque à l'ouvrier sous forme de surprofit (surexploitation) une somme de 15 fr.

Cette forme de surexploitation est une mesure générale contre

Salaire effectif au moyen maximum (115 de la catégorie ou 178) :

$$28 \times 178 + 5 = 54 84$$

100

En fait, étant donné que son taux de base réel était de 66 fr. son indice réel de qualification était donc

$$66 - 5 = 217$$

22

Donc la loi stipule que le salaire horaire ne pourra excéder 30 % du salaire effectif au 3 novembre 1947 soit :

$$54 84 \times 130 = 71 292$$

100

Au rendement limite de 140 % le salaire ne pourra pas excéder

$$38 \times 17 \times 140 + 10 = 104 37$$

100 100

Exemple du professionnel d'outillage 2^e échelon :

| | | | |
|-----------------------------|--------------|-----------------------------|---------------|
| Avant publicat. de l'arrêté | | Après publicat. de l'arrêté | |
| Salaire de base | 66 | | 81 70 |
| Boni maximum 11 % | 6 26 | | 9 |
| Prime au rendement 16 % | 10 56 | | 12 96 |
| Prime de vie chère | 7 50 | | |
| Total | 91 32 | | 103 66 |

toute la classe ouvrière. La « remise en ordre » style Mayer vise à supprimer en le camouflant tous les accords particuliers qui dans l'ensemble imposaient au patronat des avantages assez importants pour les ouvriers.

DECLASSEMENT DES TRAVAILLEURS DU LIVRE

La combativité des travailleurs du livre (grèves de la presse et du labour 1946-47) avait imposé une classification supérieure à la classification légale effective.

Aujourd'hui, Mayer et le patronat remettent en question ces avantages acquis.

Prenons l'exemple d'un compositeur qualifié :

Au 1er septembre 1947, taux horaire : 75 fr.

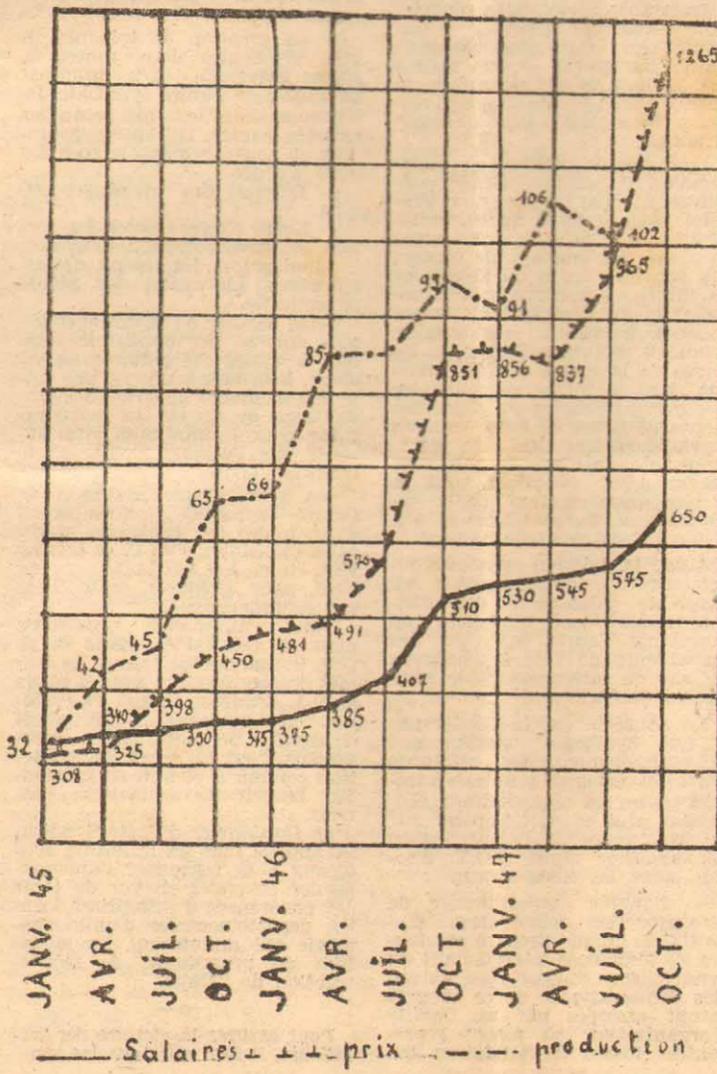
Indice réel de qualification

$$100 \times 75 - 5 = 250$$

28

Au 1er janvier 1948, après les arrêtés Mayer :

Taux horaire = 82 fr. auquel s'ajoute les 10 fr. de prime horaire.



Indice réel de qualification : $100 \times 82 = 215$

38

Soit une déclassification de 35 points.

En écartant la fiction juridique du salaire effectif, le salaire horaire du compositeur qualifié calculé sur la base de son indice réel devrait s'élever à :

$$38 \times 250 + 10 = 105$$

100

Soit un manque à gagner de 13 fr. extorqué par le patron.

DECLASSEMENT CHEZ LES FONCTIONNAIRES

L'Union générale des Fédérations de fonctionnaires avait établi un plan de reclassement. En mettant en rapport les indices déclassés par le gouvernement et les indices de l'U.G.F.F., en tenant compte que la Fédération Postale avait son plan particulier, l'on verra clairement que le gouvernement mène une politique d'ensemble visant à déclasser les fonctionnaires.

| Catégories | Indices début et fin de carrière | |
|--|----------------------------------|-----------------------------|
| | Plan gouvernement. | Plan U.G.F.F. (Projet F.P.) |
| Facteurs des postes | 130-185 | 175-240 |
| Contrôleur et contrôleur municipal des P.T.T. et régies finances | 185-360 | 260-460 |
| Secrétaire d'administration | 185-350 | 215-380 |
| Instituteur | 185-360 | 230-440 |
| Professeur licencié | 250-510 | 290-580 |
| Professeur agrégé | 315-630 | 390-680 |

Le décret gouvernemental indépendamment du fait qu'il ne fixe aucune date, ni aucune modalité d'application du reclassement déclassé toutes les catégories de fonctionnaires, désavantage particulièrement les petites et moyennes catégories. Ainsi l'agrégé en fin de carrière subit un abaissement d'indice de 50 points, mais l'instituteur en subit un de 120 points.

Dans les P.T.T., le Directeur départemental en fin de carrière perd 50 points mais le facteur 75. Cependant le plus fort abattement est celui qui subissent les catégories moyennes. Le contrôleur passe de 260-430 à 185-360 d'où un abaissement de 75 points.

DEFENSE DES AVANTAGES ACQUIS

L'arrêté Mayer vise à fournir aux patrons une arme légale pour liquider les accords particuliers, arrachés de haute lutte par les travailleurs. En effet, il stipule que :

« Est abrogé l'article sur les maxima individuels pour les travailleurs dont la rémunération effective dépassait de plus de 15 % le nouveau moyen maximum de la catégorie, de l'échelon ou de l'emploi. »

C'est en application de cet article que comme première mesure les patrons imprimeurs ont déclassé le compositeur qualifié à 215. Comme deuxième mesure, si les travailleurs du livre ne dressent pas un front de combat uni avec tous les autres travailleurs, les patrons les déclasseront jusqu'à l'indice légal de 170.

Les travailleurs doivent combattre pour que les augmentations soient chiffrées par rapport au coefficient réel, celui-ci se calculant ainsi :

Taux d'affûtage ou taux horaire en vigueur au 3 novembre : $47 - 5$ (accord C.G.T.-C.N.P.F.).

28

Une simple règle de 3 permettant le calcul du nouveau taux d'affûtage :

$$38 \times \text{indice réel} + 10 =$$

100

nouveau taux d'affûtage.

L'ARRETE MAYER VISE A LEGALISER L'ARBITRAIRE PATRONAL

La législation Mayer n'est pas tombée du ciel. Elle a été précédée par la législation Parodi-Croizat qui stipulait déjà le moyen maximum à 115 de la catégorie au bout de 3 mois.

L'arrêté stipule que :

« Est rappelé à l'attention des employeurs sur le fait qu'ils ne sont plus tenus à l'observation d'aucune majoration, mais qu'ils ont la possibilité sous réserve des limites du salaire au rendement à 140 %, la marge utilisée entre le salaire minimum et le salaire moyen maximum pour tenir compte notamment de la valeur professionnelle et de l'ancienneté des intéressés. »

En clair, cela signifie que le patron a la possibilité de classer

comme il veut et comme il l'entend les travailleurs d'une catégorie déterminée. Cet article ouvre la possibilité pour le patron avec le chômage qui se développe, de déclasser comme il l'entend les ouvriers, de les licencier puis de les réembaucher au coefficient le plus bas de la catégorie, sans obligation pour lui des 115 %. Le patron « est à présent seul habilité » pour utiliser les marges autorisées entre le salaire minimum et le salaire maximum à son gré.

La riposte ouvrière contre l'arbitraire patronal, c'est :

1. La lutte pour le coefficient 115 minimum pour tous les ouvriers d'une catégorie déterminée.

2. Le contrôle par les délégués élus des travailleurs sur la qualification professionnelle, sur l'embauche et le débouchage.

Le deuxième mot d'ordre représente véritablement une revendication essentielle qui seule peut permettre de riposter comme il le faut aux armes légales fournies par Mayer pour renforcer l'arbitraire patronal.

En effet, chaque terme du décret ouvre toute possibilité d'offensive patronale.

« L'article 12 abroge également toutes décisions et tous accords ayant eu pour objet un aménagement des marges comprises entre les salaires minimum et maximum légaux. Vous ferez remarquer aux salariés qu'ils ne peuvent donc invoquer ni ces accords ou une situation de fait, ni les dispositions de l'arrêté pour exiger par rapport au nouveau minimum légal, le maintien de leur position relative antérieure. D'autre part ainsi que je l'ai indiqué plus haut, vous devez faire observer aux employeurs qu'ils ont la faculté d'user dans les limites définies, des marges que réserve la réglementation pour récompenser la valeur professionnelle et éventuellement l'ancienneté des salariés. »

Ces dispositions doivent se rapporter au déclassement relatif des catégories de fonctionnaires entre elles — parité interne.

Il y a une même volonté gouvernementale de manier l'arbitraire, lui-même en tant qu'Etat patron, par le patronat dans les industries privées.

Pierre LAMBERT.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la « Revue de Presse Syndicale » de notre camarade H. Féraud. Nous invitons nos lecteurs à lui adresser les journaux syndicaux et fédéraux à l'adresse suivante : H. Féraud, collège d'Agde (Hérault).

Le Directeur-gérant : PENNETIER

Imprimerie « la Presse de France » 123, rue Montmartre, Paris (2^e)

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

Les événements de Prague

La presse capitaliste dans son ensemble a mis à profit les événements qui se sont déroulés à Prague au cours de la dernière semaine du mois de février, pour faire un rapprochement plus ou moins déguisé entre Hitler et Staline, rappeler Malin, verser en passant quelques larmes sur la démocratie tchécoslovaque et conclure surtout sur une prétendue « nécessité » de réaliser « une alliance économique, militaire et stratégique » des pays occidentaux.

La caractérisation des événements de Prague donnée de son côté par le correspondant de l'« Humanité » a été assez confuse. A la radio, Pierre Courtade a parlé de la « révolution tchécoslovaque » tout en précisant que cette révolution s'était faite en quelque sorte « dans les cadres de la loi » et que l'ancien Parlement « épuré » restait en fonction.

Pour dégager la logique interne des événements, il nous semble qu'il faut revenir un peu en arrière et voir tout d'abord QUEL régime fonctionnait à Prague avant les événements de février et COMMENT ce régime s'est installé.

L'ACCORD DE KOSICE

Avant la dernière semaine du mois de février 1948, le gouvernement tchécoslovaque était dirigé par Klement Gottwald, chef du Parti Communiste. Les communistes y détenaient les postes clés : Intérieur (police) et Défense nationale (armée). A l'Assemblée nationale, comme au gouvernement, étaient représentés les cinq partis autorisés : socialistes-nationaux, populistes tchèques, catholiques slovaques, sociaux-démocrates et communistes.

Bien que des comités populaires se soient formés à la libération en Tchécoslovaquie et que ces comités aient hâté l'effondrement de l'occupant nazi, ce n'est pas eux qui avaient formé la véritable structure du nouveau pouvoir. En effet, le gouvernement tchécoslovaque qui, le 6 avril 1945 prenait le pouvoir à Kosice, — son siège provisoire — était issu des négociations qui s'étaient poursuivies à Moscou entre les représentants des divers partis de l'émigration et de la Résistance, c'est-à-dire des cinq partis dont nous avons parlé plus haut. Aux élections de 1946, le Parti Communiste ayant obtenu les 40 % des voix, le chef de ce parti remplaça à la tête du gouvernement, le social-démocrate Fierlinger, qui avait occupé ce poste sur la base de l'accord de Kosice. Comme auparavant, le Parti Communiste partageait dans le cadre du « Front National » le pouvoir avec les sociaux-démocrates et les trois partis bourgeois cités.

Le régime tchécoslovaque offrait donc l'aspect suivant : la bourgeoisie d'une part, le Parti Communiste de l'autre se partageaient le pouvoir. Si l'appareil de répression (police) était entre les mains du Parti Communiste, la Justice et une grande partie de l'appareil administratif étaient entre les mains des bourgeois.

Dans le domaine économique, nous assistions également à un véritable partage des pouvoirs : 70 % des entreprises (les industries clés) avaient été nationalisées dès 1945, le capital privé

ne contrôlait que l'industrie légère et le commerce. Les nationalisations avaient été d'autant plus importantes qu'à la libération, ces industries contrôlées par les Allemands n'avaient plus de propriétaires et qu'elles étaient entre les mains des comités ouvriers.

« DEMOCRATIE NOUVELLE » ET COUP D'ETAT

Le régime tchécoslovaque associait donc dans le cadre du Front National la bourgeoisie et le Parti Communiste, la première avait comme support une partie de l'appareil administratif et un secteur de l'économie ; le Parti Communiste avait de son côté le contrôle d'une partie de l'Etat et d'une grande partie de la propriété nationalisée. Il est évident que sur cette base, une lutte sournoise, mais tenace et inlassable s'était poursuivie entre les partis bourgeois qui entendaient limiter l'emprise sur l'Etat du Parti Communiste et lier la Tchécoslovaquie à l'Ouest, et d'autre part, le Parti Communiste qui entendait briser la résistance de ces partis et lier définitivement la Tchécoslovaquie aux pays de l'Est.

Ainsi, le conflit central U.R.S.S.-Etats-Unis a joué un rôle important dans les événements de Prague, d'autre part, la lutte qui a opposé les partis bourgeois et le Parti Communiste ne s'est pas poursuivie tant dans la rue que dans l'appareil d'Etat déjà partagé entre ces partenaires.

S'appuyant sur l'armée et sur la police, et appelant à la constitution des comités d'action, le Parti Communiste a brisé en trois jours, les résistances des partis bourgeois et les agissements du capital privé qui voulait tirer le pays vers l'Ouest. Mais une fois ces résistances brisées, quel a été le rôle des comités ?

« Les comités d'action ne sont pas un deuxième pouvoir, — déclarait le 27 février le nouveau ministre de la Justice, le communiste Cepicka, — leur tâche est de faciliter la défense de l'Etat en donnant une base populaire à l'action gouvernementale. Ils veilleront sur la Sécurité de la République démocratique, ils travailleront à la réalisation du plan. Ils peuvent faire des propositions, mais c'est le gouvernement qui décide en définitive, sous le contrôle du Parlement. »

« Ainsi — commente Pierre Courtade qui publie la déclaration de plus haut dans l'« Humanité » du 28-2-48, — les comités d'action associent directement les masses à l'administration et au gouvernement. »

Après avoir augmenté le nombre des représentants du Parti Communiste au gouvernement, remplacé les anciens ministres capitalistes par de nouveaux ministres plus dociles et appartenant aux mêmes partis, arrêté un nombre important de parlementaires bourgeois, déclenché une vaste épuration dans l'administration, annoncé de nouvelles nationalisations et une accélération de la réforme agraire, le Parti Communiste a gardé en fonction l'ancien appareil d'Etat, le Front National, le Parlement. En d'autres termes, ce n'est pas un nouveau pouvoir, celui des comités qui a remplacé l'ancien, mais

DEUX CENTS CHEMINOTS FRANÇAIS

brisent la grève de 20.000 cheminots africains

Depuis plus de 4 mois et demi, 20.000 cheminots africains sont en grève. Ils ont commencé avant les grèves de novembre et ils continuent encore maintenant, au seuil du printemps... et cependant la presse bourgeoise et stalinienne prête à s'émouvoir en lettres de 10 centimètres sur Cri-Cri, n'a pas trouvé utile de signaler même le fait, si ce n'est dans un bref article en deuxième page de l'Humanité.

Fidèle à la lutte anti-Colonialiste et anti-impérialiste, décidée à restaurer dans les faits la solidarité prolétarienne internationale, l'Unité syndicale pense que les travailleurs doivent savoir.

En avril 1947, la fédération des cheminots africains déclencha une grève générale. Peu de jours après sous la pression de Marius Moutet, en présence des parlementaires sénégalais, et du secrétaire général Nicols (célèbre par le massacre des syndicalistes camerounais) représentant le Haut Commissaire Barthes, un protocole de fin de grève était signé.

Il prévoyait de confier à une commission paritaire le soin d'élaborer le cadre unique convenable. Celle-ci se réunit et prépara un statut ; après quoi, revenant sur les engagements de ses

délégués, le Conseil d'administration de la Régie refusa le texte préparé et fut soutenu par le Gouvernement Général qui, ainsi, manquait ouvertement à sa parole. Les cheminots, décidés à aboutir se mirent à nouveau en grève le 10 octobre 1947.

Après avoir accusé les responsables syndicaux et les avoir calomniés, en engageant des poursuites contre eux, l'administration utilisant une procédure irrégulière prétendit imposer un arbitrage, qui, trahissant une fois de plus le protocole d'avril, accordait des avantages dérisoires. La grève continua... les cheminots africains étant fermement résolus à vaincre.

Toutes les manœuvres furent utilisées : intimidation, propagande calomnieuse, condamna-

une lettre adressée au député du Soudan, Fily Dabo Sissoko, qui s'efforçait illusoirement d'aboutir à un compromis, s'engagea à obtenir satisfaction partielle si les cheminots reprenaient préalablement le travail.

La valeur de ces promesses étant bien connue, le syndicat refusa ces propositions sans garantie. Elles méritent cependant une attention particulière car elles sont la preuve de la mauvaise foi de la Haute Administration et resteront le symbole de l'hypocrisie de la bourgeoisie et de sa fameuse légalité. Nous avons vu que c'est cette légalité immuable qui était opposée aux interventions précédentes et voici ci-dessous un passage de la lettre « Comme suite à notre conversation de ce matin, j'ai l'honneur de vous confirmer que si le travail est repris par les cheminots africains le lundi 2 février, au matin, je m'engage à obtenir de la Régie, le report au 15 mai 1947 de la rétroactivité des avantages conférés par statut collectif aux auxiliaires qui seront intégrés. »

Il est bien entendu que la promesse que je vous fait n'est valable que s'il y a reprise effective du travail à la date indiquée.

Dans ce cas, et dans ce cas seulement, la régie acceptera de modifier inaltérablement la clause de la sentence du comité arbitral relative à l'intégration des auxiliaires.

J'insiste sur le fait que cette sentence RESTE LE DROIT en la matière. La promesse que je vous fais ne saurait donc être opposable à la Régie par une organisation professionnelle quelconque, ou même par toute autre personnalité désireuse d'intervenir dans le différent actuel comme médiatrice. Elle est faite à vous même et à vous seulement pour aider dans vos bons offices, pour obtenir une reprise effective du travail. »

Tous les travailleurs français reconnaissent bien là les mensonges de la bourgeoisie universelle. Ils doivent à chaque moment reconnaître dans les travailleurs coloniaux leurs frères prolétaires. En écho à l'intervention du député du Niger qui au moment des grèves de novembre, s'élevait contre l'utilisation des troupes noires contre les travailleurs français ils doivent protester énergiquement contre l'envoi aux frais de tous les travailleurs de briseurs de grève contre les cheminots africains.

Jean FABRI

Dans les prochains numéros, nous commencerons une série d'articles sur les problèmes syndicaux dans les pays coloniaux.



Chair à canon pendant la guerre Exploité toujours.

tion des responsables Sarr Ibrahim, secrétaire fédéral, et Fiankan, secrétaire du syndicat de Côte d'Ivoire. La Régie s'efforça de briser le mouvement en soudoyant certains cheminots, mais la majorité, l'immense majorité résista. Elle essaya ensuite de recruter parmi ceux qu'elle avait injustement licenciés dans le passé. Mais ceux-ci refusèrent. Décidés à en finir, elle se résolut à recruter du personnel venant de France. La misère dans laquelle les cheminots français se trouvent et les offres avantageuses faites (12.500 frs. C.F.A. soit 21.000 frs. français + leur ancien traitement de France) expliquent que l'on ait pu trouver les deux cent cheminots nécessaires, non pas pour faire marcher les trains mais pour briser la volonté des cheminots africains. Ils arrivèrent à Dakar, il y a un mois, mais, unis derrière leurs responsables, les cheminots continuèrent la grève.

Une dernière manœuvre a été tentée récemment. Nicolas, dans

c'est à l'intérieur de l'ancienne structure de l'Etat que le Parti Communiste a agrandi son rôle et son importance. En ce sens, on peut parler de coup d'Etat et pas de révolution, car, qu'est-ce qu'une révolution, sinon le remplacement du pouvoir ancien par un nouveau, et un déplacement de la propriété ? Or, comme nous l'avons vu, l'ancien pouvoir n'a pas été remplacé par un autre d'origine populaire, d'autre part dans l'économie, le secteur privé a conservé une importance notable, ne serait-ce que dans l'agriculture où le Président Gottwald a annoncé qu'il allait garantir la propriété privée s'étendant jusqu'à 50 hectares.

Les événements de Prague nous montrent donc que contrairement à ce qu'affirment d'aucuns la « démocratie nouvelle » n'est pas une forme d'entente idyllique entre la bourgeoisie et la classe ouvrière, d'autre part, elle n'est pas une forme viable, puisqu'un jour ou l'autre, il faut bien demander qui, de l'Ouest ou de l'Est, aura le mot décisif à dire dans la maison ! Contrairement encore, à ce que disent d'aucuns, ce n'est pas un pouvoir populaire qui s'y est constitué. « Les comités veillent sur la sécurité, travaillent au plan et peuvent faire des propositions », comme le dit Cepicka, mais comme il ajoute : ce n'est pas eux qui décident.

En somme, les révolutions dans la loi ont ceci de mauvais que l'on décide peut-être pour le peuple, mais que ce n'est pas finalement lui-même qui décide de son propre intérêt.

Marcel ETIENNE.

Les officiels fêtent le centenaire de la Révolution de 1848 avec le concours de leurs mercenaires bottés et casqués, à grand renfort de Marseillaise et de drapeaux tricolores. Mais le peuple ouvrier dont le drapeau est rouge et dont l'hymne est l'Internationale est absent de ces cérémonies.

Il n'y aurait pas de mal à cela si dans les Bourses du Travail — ou ce qu'il en reste — dans nos syndicats, dans nos groupements politiques, coopératifs, culturels et philosophiques, sur le plan de classe qui est le sien, le prolétariat fêtait et étudiait pour son propre compte la Révolution de ses aïeux afin d'en tirer les leçons qui en découlent.

Mais il faut bien constater qu'il n'en est pas ainsi. Et c'est cela qui est grave dans les jours graves que nous vivons. On en arrive à se demander si sur la base de la dégradation prolétarienne s'insérant dans la pourriture et la déconfiture bourgeoise, la classe ouvrière française, héritière et dépositaire d'une tradition révolutionnaire unique, d'une tradition socialiste incomparable, d'un mouvement syndical de la plus grande originalité, ne se sent plus solidaire de ces héroïques combattants de 48 qui, après avoir culbuté un trône, posèrent le pro-

blème de l'émancipation des travailleurs.

Nous avons beaucoup à gagner à la méditation des vertus et des fautes des travailleurs de 48.

Ils furent ardents, enthousiastes, délirants, comme des illuminés qui croient toucher la terre promise et en même temps, ils furent bons, généreux, pleins de mansuétude et de magnanimité. Anthème Carbon nous émeut en racontant sa visite aux blessés recueillis dans une maison hospitalière, tout près de l'église St-Merry. Ils étaient une trentaine, quelques-uns mortellement atteints. L'un d'eux n'avait plus que quelques heures à vivre. Il montra sa poitrine percée d'une balle et dit presque en souriant : « Je meurs sans regret, puisque la République est fondée. » Puis, serrant la main de Carbone et indiquant du doigt un « municipal » blessé, il s'écria : « Pauvre diable, ce n'est pas sa faute s'il a tiré sur nous. Il était comman-

1848

par M. DOMMANGET

dé... Est-ce que vous n'irez pas le consoler aussi ? Il a une femme dans la misère... Est-ce que vous ne lui offrirez pas un secours comme à nous autres ? » Tous les voisins exprimèrent le même désir.

Nous saisissons là sur le vif le grand cœur des barricadiers de 48. Mais cette mentalité qui fait honneur à la classe ouvrière, cette mentalité qui a fait presque défaut dans nos guerres civiles aux riches sans entrailles n'est pas sans danger. C'est la source des mortelles illusions, de toute la gamme des défaites populaires. Nous avons connu le même phénomène, tout récemment, avec ce qu'on a appelé pompeusement « la Libération » et beaucoup n'en sont pas encore revenus.

Comme de nos jours, les travailleurs de 1848, maintinrent en place les états-majors, les magistrats, tous les valets et toutes les lois de l'ancien régime, ils se

laissèrent amuser par des phrases sonores et vides, des manifestations patriotiques à jet continu, des embrassades avec les culottes de peau et les aspergeurs d'eau-bénite. Ils acclamèrent des bourgeois déguisés en tribuns et des ouvriers déguisés en bourgeois, ils déifièrent même les nouveaux escamoteurs pris dans leur rang. Au mépris anticipé du couplet d'Eugène Pottier : « Ni Dieu, ni César, ni Tribunal ». Ils gonflèrent des personnages qui, à droite comme à gauche » aspirèrent à la dictature infernale sur le prolétariat.

La réponse est la même ! Après l'euphorie de février, ce furent les massacres de juin, les rues dégouttantes de sang, la Seine charriant les cadavres des agneaux prolétaires tandis que les loups du capital, le général Cavaignac en tête — toujours des généraux ! — « méritaient bien de la Patrie » de la patrie bourgeoise, naturellement !

Après l'ivresse de la soi-disant Libération, nous voici aux approches du baillon et de l'égorgeement. Jamais la classe ouvrière française n'a peut-être connu une situation aussi périlleuse, aussi complexe, aussi délicate, aussi difficile. Elle est au carrefour et à un moment décisif.

Il faut espérer qu'elle se débarrassera des poisons qu'on lui a inoculés, de la vermine qui la ronge, des nouveaux mirages qui l'éblouissent et que, retrouvant la combativité, l'ardeur, le désintéressement de sa devancière de 1848, au lieu d'une lutte de classes détraquée par les gouvernements, elle pratiquera la lutte de classes dans la plénitude de son autonomie, de son indépendance, de ses aspirations propres.

Hors de là, il n'y a ni véritable syndicalisme, ni révolution sociale, ni internationalisme prolétarien. Il est même à craindre que soit sous le couvert de ces vocables, soit sous le couvert de l'« Ordre », la « Démocratie » et la « Civilisation », nous aboutissions comme prélude ou signal des tueries impérialistes, à la perte de nos libertés les plus élémentaires, entre autres le droit syndical et le droit de grève.

Maurice DOMMANGET.

Dans les usines, les chantiers...

P. T. T.

Les élections à la C.E. locale des postiers du 13e viennent de nous démontrer comment quelques sous-ordres conçoivent la démocratie syndicale et excellent dans la pratique de la manœuvre.

Pour ces pauvres, sectaires, le mot d'ordre était d'évincer notre camarade Lafière de la C.E. La manœuvre fut facilitée par la trop grande loyauté de nos camarades qui peut-être un peu naïvement acceptèrent la liste unique et firent confiance au secrétaire et au bureau de la section pour la préparation de ces élections.

Aucune propagande ne fut faite sérieusement, un tract devait être rédigé en commun, il ne sortit jamais, l'assemblée générale préparatoire nullement préparée fut un four complet et c'est seulement au moment du vote, jeudi 19 février que l'on connut la liste des candidats. La C.E. se compose de 8 agents et 8 employés, il y eut 8 candidats pour les agents et 9 pour les employés de cette façon, il y en avait un à éliminer et c'est là que le mot d'ordre de la cellule put jouer.

Au bureau du 13e, la chose ne rendit guère car Lafière est connu, c'est donc dans les satellites que fut réalisée l'opération, à Paris 77 et à Paris 101 surtout. Là les opérations furent faites sans aucun contrôle et le camarade Cabaud grand maître de l'opération rapporta les résultats, les candidats obtiennent 17 ou 18 v. sur 18 votants seul Lafière obtient 3 voix.

Seulement voilà, la manœuvre a été un peu trop voyante et le pauvre Cabaud que certains voudraient faire passer pour un bouledogue a agi comme un simple roquet et il ne lui reste qu'à venir s'expliquer de sa petite sauterelle devant les camarades de Paris 13 fut-il en cela appuyé de son compère Eyzat, il s'apercevra qu'il ne faut pas dépasser.

Le camarade Fleury a usé de la calomnie à l'égard de Lafière, cela n'a pas mordu au 13e où les postiers ont pu juger la sincérité de notre camarade au cours de la dernière grève où il joua un rôle dirigeant et fut le seul membre de la C.E. à être sanctionné.

Le pauvre Cabaud y cassera ses crocs lui aussi, mais une chose est certaine, la manœuvre profitera à la section Force Ouvrière.

Ce genre d'opérations justifie notre position quand à l'égard de Frachon que nous accusons d'avoir sa part de responsabilité dans la scission en facilitant par ses manœuvres bureaucratiques le travail de Jouhaux et de ses agents. Ses sous ordres au 13e finissent ainsi de dégouter nombre de camarades fidèles à l'Unité syndicale.

Il faut imposer l'abandon de ces méthodes, regrouper tous les postiers dans une seule section.

Le groupe d'Unité Syndicale du 13e.

SIDERURGIE

Le Comité de Forges, mettant à profit le désarroi des travailleurs à la suite de l'échec de la grève de novembre-décembre et de la scission engage une grande offensive contre les salaires.

Il se refuse à discuter avec les organisations syndicales et applique les salaires à sa façon. S'appuyant sur l'article 12 de l'arrêté du 31 décembre 1947 qui stipule que sont abrogées « toutes dispositions et tous accords ayant eu pour objet un aménagement des marges comprises entre les salaires minima et maxima légaux » il applique les minima, ne les dépassant que de 1 à 3 points pour les salaires « au temps ». Les salaires avec prime et au rendement sont augmentés des mêmes pourcentages par catégorie que les salaires au temps.

Or, les sidérurgistes des deux départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, avaient

arraché, par les accords du 8 mai 1947, des marges portant les minima individuels à 111 du minimum légal de la catégorie pour les O.S. et professionnels, à 114 pour les manœuvres et 112 pour les mensuels. Ce même accord garantissait des moyennes effectives de 115 pour les O.S. et P., 118 pour les mensuels et 120 pour les manœuvres. Tous ces avantages disparaissent.

Toutes les catégories sont naturellement atteintes. Mais, les plus touchées sont celles des manœuvres et O.S. 1 qui représentent environ 50 % de l'effectif ouvrier dans la sidérurgie. Si on prend l'exemple de Neuves-Maisons, les catégories manœuvres et O.S. 1 toucheront après l'augmentation le même salaire, bénéficiant seulement de l'indemnité de 9 francs de l'heure qui remplace l'indemnité de vie chère de 6 fr. 75.

Le manœuvre de force qui ne touche pas de prime a un salaire horaire de 40,75 plus 9 fr. indemnité = 49,75 alors que le minimum vital est de 47,25.

Mais le manœuvre de force travaillant au rendement a un salaire horaire de base de 31,25 plus la prime 9 r. (en moyenne) plus l'indemnité = 49,25.

Même anomalie pour les salaires au temps avec prime. L'O.S. 1 de l'atelier central qui a un salaire de 38,70 plus 8 % de prime, 3,10 = 41,80 alors que l'O.S. 1 travaillant sans prime a un salaire de 42,50.

Les sidérurgistes n'accepteront pas ces salaires de misère.

— Ils continuent à demander un minimum vital calculé sur le pouvoir d'achat de 1938, garanti par l'échelle mobile et le contrôle ouvrier.

— Que les marges au-dessus du minimum vital légal existant auparavant, soient respectées dans les nouveaux salaires.

— Même taux d'affûtage pour les salaires au rendement que pour les salaires au temps.

— Augmentation des prix de tâche basée sur la moyenne d'augmentation générale.

— Pas d'abattement pour les jeunes ouvriers travaillant dans des conditions analogues à celles de leurs camarades adultes dans les ateliers et chantiers.

— Paiement des prestations familiales sur la base de la zone du lieu de travail.

R. FLORENCE.

BATIMENT

Une scission de sommet s'est effectuée dans notre Fédération, scission qui n'a rien à voir avec le mécontentement de la base, qui est de plus en plus généralisée.

Le camarade Fréour qui a scissionné sur le plan de la direction fédérale, devait nous faire connaître ses raisons, car, jusqu'ici les bâtisseurs n'ont pu faire aucune différence entre Labrousse, Arrachard, Fréour et Cie.

Fréour « le démocrate » dans ses tournées de propagande, lorsqu'il était encore au secrétariat fédéral, en plein accord avec la majorité, a tenté d'empêcher les camarades de la base de s'exprimer. Il a même présidé un Congrès à Grenoble où il a permis que l'on frappe un délégué représentant 200 ouvriers.

Fréour a toléré qu'on interdise à ce délégué, régulièrement mandaté, les possibilités d'explications.

Fréour se souciait peu de la « démocratie » à cette époque. Pourtant, s'il avait pris en considération les interventions qui ont eu lieu le 7 mars 1947 (veille du Congrès du Bâtiment de l'Isère) à l'Assemblée générale de Grenoble — syndicat représentant trois mille syndiqués — il aurait été informé du dégoût des camarades et aurait ainsi été à même de transmettre l'opinion de ces militants à la Fédération.

Les camarades étaient écœurés de son attitude aussi bien que de celle de Labrousse disant aux prolétaires que ceux qui ne se soumettent pas au point de vue de la Fédération « il leur briserait les reins ». Que ce soit Fréour ou Labrousse, ils ne poursuivent les uns et

les autres qu'une politique de clan au détriment des travailleurs.

« Produire d'abord » nous disait Labrousse.

« Produire » « Produire » ! répondait l'écho Fréour...

Réunions communes avec les patrons, pour la reconstruction de notre pays, disait Labrousse. Fréour appelait à la patience en disant que le coût de la vie était en diminution !

Labrousse pense en imposer par son attitude chauvine. Fréour, réformiste notoire, faisait confiance à la « baisse » de 5 % sous l'égide de son ministre Blum.

Les gars du bâtiment pendant ce temps-là usent la semelle dans des manifestations d'une heure.

Résultat ? Menace de chômage, misère sans cesse plus grande.

Aujourd'hui, Labrousse réclame 75 % de chômage et Fréour fait la scission.

Les gars de la bâtisse ne veulent ni de l'orientation de Labrousse ni de celle de Fréour qui ont freiné leurs luttes et leurs contrôles en pleine production.

Ils exigent des Congrès de la base ou sommet avec représentation de toutes les tendances (Force Ouvrière, C.G.T., Syndicat autonome, C.N.T., etc...).

Les gars du bâtiment se refusent à scissionner, comme ils se refusent à suivre la démagogie de la Fédération qui nous a conduits dans cette impasse.

Ils sont pour l'échelle mobile des salaires, pour le contrôle ouvrier sur la production, pour le respect de la semaine de 40 heures.

Une Unité Syndicale dans une centrale unique où les ouvriers pourront s'exprimer librement.

LYON.

CHEMINOTS

Le « Journal Officiel » du 10-14-8 a publié un arrêté fixant le salaire des cheminots. De cet arrêté il ressort que les cheminots ont été augmentés d'environ 27,7 %, ce qui permet à la Fédération des cheminots, dans un tract signé de Tournemaine, de chanter victoire.

En se plaçant sur le terrain de la politique de Tournemaine c'est en effet une grande victoire; la grève avait été déclenchée sur le mot d'ordre de 20 % et le gouvernement en octroie 27,7, mais pour le cheminot de la base cela suggère des réflexions toutes différentes.

1. Le salaire brut, à Paris, d'un agent à l'échelle 1 1er échelon qui était de 8.754 francs passe à 11.304, soit une augmentation de 2.250 fr. Celui d'un agent à l'échelle 18 au dernier échelon de 44.409 à 56.293 fr., soit une augmentation de 12.244 fr. Autrement dit l'agent à l'échelle 18 en fin de carrière perçoit une augmentation supérieure au salaire de l'agent en début de carrière !!!

2. La majoration de 25 % sur les huit heures supplémentaires est incorporée dans le salaire. Ainsi en un trait de plume le gouvernement supprime la semaine de 40 heures.

3. L'indemnité de résidence est hiérarchisée et varie à Paris entre 2.720 et 8.450 fr., l'abattement de zone est ainsi augmenté et passe pour l'échelle 1 de 2.720 à 550, pour l'échelle 18 de 8.450 à 550 fr.

Cette dernière situation démontre clairement où la politique de collaboration de classe a mené les cheminots.

Les cheminots de base qui se sont battus pour leurs salaires voient aujourd'hui les cadres de la S.N.C.F. qui les ont combattus avec une violence inouïe lors de la grève de novembre-décembre, fournissant rapports sur rapports, n'hésitant pas à faire des faux pour se débarrasser des éléments les plus combattifs, avoir une augmentation sérieuse sur une paie qui n'était pas à dédaigner, pendant qu'eux, devant se contenter d'une aumône, passent devant le conseil de discipline et se voient frustrés de leur prime de fin d'année, quand ce n'est pas tout simplement la mise à la porte.

Les cadres avec nous, notre lutte est la vôtre, était le mot d'ordre des dirigeants syndicaux; en réa-

lité les cheminots ont tiré les marrons du feu en s'y brûlant souvent sérieusement pendant que ces messieurs les mangeaient.

Devant un tel état de chose, quelle est la réaction des deux centrales syndicales ?

Les dirigeants de la fédération C.G.T. chantent victoire.

Quant aux dirigeants de Force Ouvrière, ils sont bien trop occupés à dénoncer les grévistes à la direction de la S.N.C.F. en dignes émules de Moch, pour s'intéresser à une affaire aussi matérialistement sordide.

Nous invitons tous les cheminots à lutter dans leurs syndicats autour de l'Unité Syndicale.

En dénonçant aussi bien les erreurs et les hésitations de Tournemaine que les trahisons, les méthodes policières et la démagogie de Ouradou-Clerc.

Pour la reconstruction démocratique de notre fédération, autour d'un programme de lutte de classe.

Pour un véritable minimum vital garanti par l'échelle mobile des salaires et le contrôle ouvrier.

Pour une indemnité de résidence égale pour tous quels que soient le grade ou la résidence d'emploi.

Pour le retour à la semaine de 40 heures.

Lutter pour l'Unité Syndicale dans le respect de la démocratie, c'est le gage de la victoire dans les luttes de demain.

Albert BORDES,
cheminot sanctionné.

Dans la Marne

L'action scissionniste de Force Ouvrière ne semble pas (comme d'ailleurs dans le reste du département) porter ses fruits.

La grande majorité des travailleurs reste affiliée à la C.G.T. et à l'U.L.

Cette dernière a, dès le début de la crise, pris position pour le Congrès extraordinaire de la C.G.T.

Un point délicat qui nécessite une étude sera peut-être la position des syndicats locaux dont la Fédération passerait à l'autonomie vis à vis de l'U.L.

Les délégués de ces syndicats (Contributions, Ravitaillement, Caisse d'Épargne) ne sont pas scissionnistes. Mais peut-être pour pouvoir continuer à lutter pour l'Unité auprès de leurs camarades, seront-ils conduits à l'autonomie.

Il conviendrait, dans ce cas et justement pour travailler à la reconstitution de l'Unité que le Comité de la Bourse de l'U.L. s'élargisse en un comité local d'Unité d'Action Syndicale où, localement des représentants de ces syndicats seraient conviés à siéger.

J'ai dit « s'élargisse » et non pas se « transformer », c'est-à-dire que le Comité de l'U.L. (C.G.T.) de toute évidence, subsiste. C'est un cas qu'il faut envisager et nul doute que l'U.L., à la base de l'Unité Syndicale ne se manifeste encore une fois dans ce sens.

LETONTURIER.

Limoges : La Céramique

Décidés à défendre l'unité réelle du front de lutte des travailleurs, le Conseil syndical de la Céramique a décidé à la quasi unanimité (4 voix contre et 3 abstentions) son affiliation à la C.G.T. pour l'année 1948.

Mais il pose des conditions à ce maintien : élection à bulletins secrets de tous les secrétaires de syndicats, un Congrès extraordinaire des Unions départementales qui devront élire démocratiquement leurs bureaux et avant la fin du deuxième semestre 1948 la tenue d'un Congrès fédéral de reconstruction démocratique de l'Union Syndicale.

UNITÉ SYNDICALE

ABONNEMENTS : Un an ; ordinaire : 70 francs ; soutien : 150 francs.

Adresser tous les règlements (abonnements, souscriptions, etc.) par chèques postaux au nom de : René Dumont, 1, rue Sextius-Michel, Paris (XV^e). Compte : Paris C.C. 6270-38.

D'OU VIENT L'ARGENT ?

SOUSCRIPTION POUR L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE DU 1er FEVRIER

| | |
|---|-------|
| Souscription en séance | 9.500 |
| H. Vidaleuche | 100 |
| Liste 1.011, Enseignement (Indre) | 250 |
| Liste 2.023, F.P.I. (Beauvais) | 100 |
| Prévost, Fédération Employés (Cadres) | 500 |
| Un groupe camarades du Trésor (Corbell) | 50 |
| Th. Collet (Indre) | 50 |
| G. Balla (Paris) | 50 |
| Ouvriers ardoisiers de Renazé | 500 |
| Conardiau, Enseignement (D. Sèvres) | 100 |
| Rospars, instituteur (Finistère) | 50 |
| Rollette, instituteur (Allier) | 150 |
| Camarades du Livre Parisien | 1.000 |

SOUSCRIPTION POUR « UNITE SYNDICALE »

| | |
|----------------------------|-----|
| Livre Parisien | 500 |
| Y. Issartel (Enseignement) | 180 |

Nous rappelons à tous nos camarades et sympathisants qu'une souscription permanente est ouverte et que la vie et l'extension de la diffusion de « UNITE SYNDICALE » sont étroitement liés à l'importance et à la permanence de leurs efforts financiers. Le devoir de chacun est de s'abonner dès réception d'un numéro fait en service. Nos moyens financiers ne nous permettant pas de poursuivre des services gratuits.

LA VIE DES GROUPES

De nombreux groupes s'organisent rapidement et se préparent à la diffusion de « UNITE SYNDICALE ». Nous donnerons régulièrement dans cette chronique des informations les concernant.

Nantes. — Le groupe de Nantes se prépare à la diffusion de 50 numéros et ce n'est là qu'un début.

A Lyon nos camarades commencent avec 200 numéros.

Les camarades des Métaux de Héricourt (Haute-Saône) débute leur diffusion à 50 numéros.

En Meurthe-et-Moselle c'est plus de 200 numéros qui vont être diffusés. Les camarades communaux du Havre s'inscrivent pour une commande de 100 numéros. Dans la Marne nos camarades se préparent à la diffusion, à Chalons, de 40 exemplaires. Bordeaux, Rouen, la Région Parisienne organisent leur diffusion. Grenoble débute avec 150 numéros, etc...

REGLEMENTS. — Les groupes et les diffuseurs individuels sont priés de régler le montant de la valeur des exemplaires reçus dès leur réception. Ils comprendront certainement que ce règlement rapide est indispensable à la sortie du numéro suivant. Faire tous règlements à René Dumont, C.C. Paris 6270-38.

C.A. ELUE LE 1er FEVRIER

Membres de la R.P. — Métaux : Drocheimer, Righetti, Lefèvre, Brassanin, Chéron. — Employés : Schaefer, Lambert, Dumont René. — P.T.T. : Lafière, Mougart, Margne. — Services Publics : Just Stéphane, Filière, Foier. — Livre : Roger, Besançon, Letendre, Bray. — Cheminots : Bordes, Machu, Tonici. — Enseignement : Pennetier, Cordier, Delaunay.

Membres de province. — Seine-Inférieure : Benoit, Duval. — Oise : Augéy, Doudain. — Rhône : Rivière, Duthel. — Hérault : Valière. — Loir-et-Cher : Guy René. — Ardèche : Y. Issartel. — Ain : Dupont, Durand. — Finistère : J. Léostic, Prat Roger. — Gironde : Alavoine. — Meurthe-et-Moselle : Schwartz, Florence. — Charente-Maritime : Chauvet. — Maine-et-Loire : Orlando. — Loiret : Tavaud. — Seine-et-Marne : J. Fort. — Isère : Lyon, Coën. — Marne : Letonturier, Lambert, Raynal.

Lisez sur la Révolution de 1848 :

- Le n° spécial de l'Ecole Emancipée, 6, r. Lautard, Marseille.
- Le n° spécial de Masses, 15, r. de la Huchette, Paris.
- La Révolution de 1848 et le drapeau rouge, édition de Mas-

ses-Spartacus, par Dommanget.

- Un drame politique en 1848, éd. des Deux Sirènes et Blanqui en 1848, éd. Bernard Grasset, du même auteur.

DANS LES FÉDÉRATIONS

Services Publics

Nantes

Le Secrétaire du Syndicat général des Hospitaliers (C.G.T.) de Nantes.

au
Camarade Busquet, secrétaire de la Fédération des Services Publics de santé (C.G.T.).

Nantes, le 22-2-48.

Mon cher camarade,

Je réponds à ta lettre du 9-2-48 dans laquelle tu désapprouves la position du Syndicat général des hospitaliers de Nantes en ce qui concerne l'unité d'action sur la base de l'établissement avec le syndicat F.O.

Je n'ai pas voulu t'envoyer de réponse avant d'avoir soumis la question à l'assemblée générale de notre syndicat qui a eu lieu le 20 février.

Les camarades ont réexaminé le problème et ils restent en désaccord avec toi. Ils ont approuvé à l'unanimité, après discussion, les lignes qui suivent.

Tu nous dit que « les camarades qui se sont laissés égarer dans les diverses organisations dissidentes, comprendront que leur salut réside dans la vieille organisation qu'est la C.G.T. »

Bien ! Et quelques lignes plus loin tu ajoutes, je ne crois pas qu'il soit possible présentement de réaliser l'unité d'action avec les scissionnistes, compte tenu qu'en faisant la scission, ils ont délibérément cherché à affaiblir le mouvement syndical. »

De deux choses l'une, camarades : ou bien nous avons affaire à des camarades égarés ou bien à des ennemis de la classe ouvrière.

Nous pensons pour notre part que ce sont des camarades abusés par des ennemis de la classe ouvrière. Il faut les aider à comprendre leur erreur, il faut les ramener à la C.G.T. Comment ? Est-ce en ayant une attitude sectaire à leur égard ? En se refusant à toute entente avec eux contre l'administration où les jaunes de la C.F.T.C. ? Cette façon d'opérer créerait entre eux et nous un climat tel qu'il serait bien difficile de leur faire comprendre quoique ce soit. Nous apparaîtrions à leurs yeux comme des gens avec qui il est impossible de cohabiter dans la même organisation. Ce n'est certainement pas ainsi que nous éclairerions leur lanterne.

Au contraire en leur proposant l'unité d'action, nous montrons notre volonté de pallier dans la mesure du possible aux inconvénients de leur scission. Nous créons un climat de discussion féconde.

Si leurs responsables refusent l'unité d'action, ils démasqueront leur caractère de traître à la classe ouvrière.

S'ils l'acceptent cela rendra possible une action plus efficace contre l'ennemi de classe et démontrera la possibilité de refaire l'unité organique.

C'est à notre avis la seule façon de couler les dirigeants scissionnistes en regagnant ceux qu'ils ont trompés.

Ces dirigeants le comprennent fort bien car ils cherchent par tous les moyens à éviter l'unité d'action sans oser la repousser franchement. Nous en avons eu la démonstration ici.

Tu nous dis par ailleurs que proposer l'unité d'action au syndicat F.O. c'est lui donner une importance qu'il n'a pas. Pardon camarade, il en a, ici, au moins autant que nous. Rien ne sert and bien même ilefartio-o-ec?sc quand bien même il serait moitie plus petit, il en aurait encore, parce qu'il vaut mieux avoir ces camarades avec nous que contre nous.

Pour toutes ces raisons, nous persistons dans notre attitude. A tel point que nous envisageons de faire une liste commune entre C.G.T. et F.O. pour les

élections au conseil de discipline. Si nous ne faisons pas cela les chrétiens risqueraient de passer à la place des uns et des autres.

C'est pour le coup qu'un fossé serait creusé entre nous et les camarades abusés par F.O., sans préjudice du point énorme que marquerait l'administration sur le personnel. Les hospitaliers ne nous pardonneraient, ni aux uns ni aux autres, de ne pas nous être entendu par pur sectarisme. Les effectifs syndicaux s'en ressentiraient sûrement.

Nous précisons que l'unité d'action n'exclut en aucune façon une critique ferme de l'orientation de F.O. Tu as pu constater dans le numéro 1 du « Réveil des Hospitaliers Nantais ». Après un article polémique contre F.O., figure un entrefilet sur l'unité d'action. Il n'y a pas de contradiction là dedans. Si nous sommes séparés c'est que nous ne sommes pas d'accord sur l'essentiel. Et il faut le dire. Par contre nous pouvons nous mettre d'accord sur des points de détail, et il faut le faire. Unité et unité d'action sont deux choses bien distinctes. C'est précisément quand l'unité est brisée ou inexistante que l'unité d'action doit être mise en avant.

Nous te faisons remarquer que ton argument suivant lequel l'unité d'action n'est pas réalisable présentement parce que F.O. vient de nous quitter, est exactement le même que nous opposer ici les responsables F.O.

Et ce n'est pas fait pour nous convaincre de sa justesse. Nous estimons que nous ne devons pas nous laisser guider par les sentiments mais par le réalisme.

Nous croyons le problème si important que nous te demandons de le porter devant le bureau fédéral.

Reçois, mon cher camarade, notre fraternel salut syndicaliste.

Pour le Bureau du Syndicat général des Hospitaliers de Nantes (C.G.T.) :

S. TUAUDEN.

Le Havre

Il nous faut reconnaître, les uns et les autres, un certain raidissement des syndiqués pour accepter la scission, beaucoup la subissent avec amertume, surtout dans les organisations de base où jamais l'intrusion de la politique n'est venue jeter le trouble ni la discorde.

Les adhérents de ces organismes, désireux de rester groupés, ont été, au lendemain de la Conférence F.O. du 19 décembre, dans l'obligation de se situer : soit rester à la vieille C.G.T., soit passer à la C.G.T.F.O.

Il est indéniable que nous rencontrons aujourd'hui des camarades dans ces deux centrales qui épousent les mêmes conceptions du syndicalisme, c'est-à-dire, partisans de son indépendance. Les uns prétendent devoir rester dans la vieille C.G.T. pour mieux y combattre pour la reconquête du mouvement syndical ; les autres, dont je suis, profondément écœurés des agissements des ex-majoritaires cégétistes, ont préféré quitter cette maison devenue inhabitable pour les militants minoritaires.

Un état d'esprit se dégage de ces constatations.

La grande majorité des syndiqués et des militants de base désire la reconstruction rapide de l'Unité syndicale sur des bases solides.

Maints exemples se font jour. Les 1.800 municipaux et hospitaliers du Havre et les 6000 agents des Services publics et de santé de la Seine-Inférieure, groupés maintenant à la C.G.T.F.O. et à la C.G.T., veulent absolument limiter la scission en conservant une large communauté d'action et d'amicales relations.

Ceci prouve que partout où certains politiciens n'ont pu réussir

leur néfaste action, l'unité était effective et que la scission ne l'est pas. Personne ne peut aujourd'hui émettre la prétention de vouloir détruire cette fraternelle amitié existant entre les adhérents et les militants de ces syndicats véritablement apolitiques et née au cours des luttes quotidiennes pour un mieux-être.

Je ne veux engager, dans cet article, que ma propre responsabilité, mais je ne suis pas loin de penser que le Havre, comme fréquemment cela s'est déjà produit dans l'existence du mouvement syndical français, pourrait bien être encore à l'avant-garde dans une prise de position qui prouverait irrévocablement à certains pontifes confédéraux, confortablement installés dans la scission que la classe ouvrière entend reconstruire son unité, non pas pour aider à l'avènement d'un régime, mais dans l'espoir de remporter de nouvelles victoires véritables prolétariennes.

R. BENOIT

Secrétaire du Syndicat F.O. des Municipaux et Hospitaliers du Havre.

La Fédération de l'Enseignement ira-t-elle à l'autonomie ?

Le congrès du Syndicat national des instituteurs aura lieu les 22, 23, 24 mars. Il sera suivi du congrès de la F.E.N. A ces deux assises syndicales sera discutée la question de l'affiliation.

Les deux congrès ont été précédés d'un référendum préparé par des articles de discussion dans les organes syndicaux.

Les camarades de l'« Ecole Emancipée » ont devant le fait de la scission confédérale, dont ils condamnent l'initiative, pris nettement position pour l'unité dans une Fédération autonome.

Leur prise de position a gêné les dirigeants partisans de Force Ouvrière qui ont été obligés d'abandonner l'espoir d'entraîner une partie des enseignants derrière Jouhaux. Elle a aussi fortement gêné les partisans de la majorité confédérale frachoniste. Ceux-ci, faute d'arguments, sont allés dans les bulletins jusqu'à des affirmations de ce goût : « l'autonomie c'est la négation de toute organisation... c'est la négation de la charte d'Amiens, c'est le retour à la Charte du Travail. » (Lafaye, Bulletin de l'Allier).

Nous publions ci-dessous la conclusion d'un article de Louis Bouet paru dans l'« Ecole Libératrice ». Louis Bouet répond à ces affirmations gratuites et par des faits et par des arguments et par son passé de pionnier du syndicalisme universitaire.

M. P.

LA plus large unité possible, à la base, dans l'autonomie, tant que ne pourra être refaite une Centrale unique où l'indépendance du syndicalisme ne sera pas une simple formule, où la démocratie sera respectée avec liberté de discussion et représentation proportionnelle à tous les échelons, où l'on aura vraiment pour objectif essentiel l'émancipation du travail, telle est présentement la solution de bon sens et de raison.

C'est du dehors, en effet, qu'on pourra le plus sûrement et le plus efficacement travailler à cette réunification, et non une fois enrégimenté et réduit à l'impuissance. Opter pour l'une ou pour l'autre C.G.T., c'est se couper fatalement d'une partie de la masse ouvrière, mais c'est aussi provoquer le départ de la fraction du syndicat mise en minorité et amener la dispersion de ceux qui ne veulent se faire les complices d'aucune des deux équipes dirigeantes. Et c'est en restant unis le plus nombreux possible que nous assurerons la défense de l'école laïque contre ses ennemis avérés et contre tout gouvernement de réaction.

« Peu courageuse », cette position d'autonomie, « en ce sens qu'elle évite un choix et esquivé les responsabilités » ? C'est bien vite dit. Mais elle est précisément un choix gros de responsabilités, si l'on a la volonté de ne pas s'abandonner et de pratiquer un

syndicalisme de lutte qui soit à la fois une leçon et un exemple.

La scission touche particulièrement les fonctionnaires. Si certains dirigeants de fédérations travaillent de gaieté de cœur à la division chez les salariés de l'Etat pour donner des troupes à Force Ouvrière, des militants de base s'élèvent eux, contre la dispersion des forces syndicales.

Nous donnons comme exemple de cet état d'esprit les deux résolutions ci-dessous.

La Commission Exécutive de la Fédération des Finances (section de l'Isère), réunie à Grenoble le 26 janvier 1948 :

constate que la grille du reclassement publiée au journal officiel du 14 janvier 1948 lie définitivement entre eux les personnels des Régies Financières, en même temps qu'elle méconnaît leurs revendications les plus légitimes ;

juge que l'application d'une législation fiscale d'exception, exigeant un effort énorme des services d'assiette et de recouvrement, va créer, avec la mise en place des commissions paritaires, autant de circonstances favorables au déclenchement rapide, contre cette grille, d'une action vraiment efficace ;

se prononce, à l'unanimité, en faveur de l'autonomie seule solution susceptible de sauvegarder l'unité de la Fédération, et en de-

Fonctionnaires

hors de laquelle il est vain d'espérer la cohésion qui force le succès ;

adresse à toutes les sections fédérales un appel, les invitant à se rallier à son point de vue, et à lancer de la base un mouvement d'unanimité qui emportera les positions partisans prises par les responsables nationaux ;

préconise le blocage des cotisations dans les sections syndicales départementales jusqu'à ce qu'un Congrès Extraordinaire, démocratiquement convoqué et impartialement éclairé, apporte la preuve de l'impossibilité absolue de réaliser l'union.

ORDRE DU JOUR

de la C.E. du Puy-de-Dôme

La Commission Exécutive de la Fédération des Finances, (section du Puy de Dôme) unanime, réunie le 9 janvier 1948 à Clermont-Ferrand :

a) constate et regrette que certains syndicats nationaux aient pris, lors de la consultation sur l'orientation syndicale, une position partisane, en ne procédant pas au référendum selon les modalités loyales arrêtées par la Commission exécutive fédérale.

b) fermement et résolument attachée aux principes de l'unité syndicale, demande la tenue d'un Congrès Extraordinaire seul habilité à décider de l'adhésion à tel ou tel groupement.

c) adresse à toutes les sections départementales, un appel les invitant à tenir d'urgence une large assemblée générale au cours de laquelle les syndiqués au 31 décembre 47 auront à se prononcer par bulletin secret sur les trois questions insérées à la circulaire n° 7 du 26 décembre 1947.

d) demande que chacun prenne l'engagement d'honneur de s'opposer à la loi de la majorité en acceptant de rester syndiqué et syndicaliste sous l'égide de la tendance (autonomie, C.G.T., C.G.T.-F.O.) qui aura recueilli le plus de suffrages de la base.

NATIONALISATIONS

« La classe ouvrière qui avait pris à cœur d'assurer le succès des entreprises nationalisées, n'a plus maintenant aucun intérêt à les considérer comme entreprises de la nation.

En fait les nationalisations sont à reconquérir.

L'Etat patron, avec un gouvernement réactionnaire, gère les intérêts capitalistes avec plus de férocité que les capitalistes eux-mêmes.

Il arrive que les travailleurs de l'industrie privée fassent céder leur patron sur des revendications particulières. Pour les industries nationalisées, le gouvernement dresse contre les salariés toute la puissance de l'Etat. Sous prétexte que c'est lui le patron, il conteste le droit de grève.

C'est Benoit Frachon qui s'exprime ainsi.

Nous pourrions lui demander comment Tillon lorsqu'il était ministre de l'armement gérait les usines nationalisées, était-il si généreux envers le personnel ? Par contre il utilisait quelques bons boniments pour faire suer le burton « Produire, produire », « c'est pour vous que vous travaillez », « Le gouvernement vous récompensera en vous donnant à chacun une petite maison pour vos vieux jours ».

Autre chose, les camarades qui pensaient que les nationalisations devaient se faire sans indemnité ni rachat et surtout sous contrôle ouvrier : c'était à l'époque des utopies et des démagogues. On voit aujourd'hui qu'ils n'avaient pas tort.

Jean LEFEVRE.

LOUIS BOUET

MANIFESTE DE LA CONFÉRENCE D'UNITÉ SYNDICALE

Travailleurs syndiqués à la C.G.T., syndiqués Force Ouvrière, syndiqués à la C.N.T.

La Conférence du premier février, rassemblant des militants responsables à tous les échelons de la C.G.T. et de la C.G.T.-Force Ouvrière a décidé d'appeler les syndiqués de toutes tendances, à engager la lutte pour surmonter par tous les moyens la criminelle scission dans laquelle les dirigeants des deux centrales ont une égale responsabilité.

Travailleurs, dans tous vos syndicats et quelle que soient votre tendance, la Conférence vous appelle à combattre sous le mot d'ordre du :

« Congrès extraordinaire de Reconstruction démocratique d'une C.G.T. unique. »

Un seul syndicat face à un seul patron.

Si « Force Ouvrière » n'est pas encore constituée et pour supprimer les causes à sa formation, syndiqués exigez dans les entreprises la convocation d'assemblées générales et de congrès à tous les échelons, démocratiquement préparés par toutes les tendances de la C.G.T., de la C.G.T.-F.O. et de la C.N.T. Les garanties de ces congrès et A.G. doivent être assurées par la création de comités d'organisation où seront représentés à parité toutes les tendances.

Pour assurer une réforme démocratique d'une C.G.T. unique, regroupez-vous autour des mots d'ordres :

— Reconnaissance de la représentation proportionnelle des tendances à tous les échelons.

— Représentation démocratique des syndicats.

— Révocabilité et rééligibilité à tous les moments des fonctionnaires et responsables syndicaux à tous les échelons.

— Limitation de la durée des fonctions de permanent rétribué (cette limitation tout en visant à combattre le fonctionnarisme syndical, sera calculée de façon à éviter la destruction des cadres syndicaux tout en assurant leur renouvellement).

— Non cumul des fonctions syndicales avec des mandats politiques rétribués.

— Droit d'expression de toutes les tendances dans tous les journaux syndicaux.

Une telle réforme démocratique de l'organisation syndicale peut seule empêcher la scission de se consolider.

A quelque centrale que vous adhérez, avant tout il faut assurer le maximum d'efficacité à votre action syndicale. Que ce soit en restant à la C.G.T., en adhérant à la C.G.T.-F.O. ou en protégeant l'unité du mouvement dans le cadre de l'autonomie.

Syndiqués, ayez à l'esprit que l'émiettement syndical représente la plus grave défaite pour le mouvement ouvrier. Ne cédez pas à l'esprit de sectarisme haineux, maintenez tous les contacts à la base, exigez toutes les formes d'unité d'action par la création de comités intersyndicaux à tous les échelons.

L'ennemi n'est pas le syndiqué de l'autre tendance.

L'ennemi c'est le patron, l'Etat bourgeois, l'Administration et le Gouvernement.

Le responsable n'est pas le syndiqué de base.

LES RAISONS PROFONDES DE LA SCISSION

La deuxième guerre mondiale a confirmé pour la seconde fois en trente ans, l'urgence nécessaire pour les masses laborieuses d'en finir avec le régime capitaliste. L'humanité à peine sortie de deuxième grand massacre, se trouve dès à présent engagée sur la voie d'une troisième guerre mondiale placée sous le signe de la bombe atomique.

La seule force capable de briser le régime capitaliste générateur de guerre et de dictature est le prolétariat international.

C'est la force de la classe ouvrière mondiale qui dresse le plus puissant barrage à la barbarie d'une troisième guerre.

Consciente des dangers révolutionnaires qui la menacent, la bourgeoisie internationale a mis sur pied le Plan Marshall, qui n'a pas d'autre sens que d'assurer le maintien de la domination

capitaliste dans les pays de l'Europe occidentale, tout en les assujettissant à la politique internationale des U.S.A. La diplomatie soviétique s'efforce de faire échec à la politique américaine en utilisant la force des groupements qu'elle influence pour saboter la mise en œuvre du Plan Marshall.

La cristallisation à l'échelle mondiale des deux blocs U.R.S.S.-U.S.A. domine la crise syndicale.

POUR L'AUTONOMIE DU MOUVEMENT SYNDICAL

Camarades de toutes tendances, nous vous posons cette question :

« Comment peut-on concevoir que l'organisation syndicale puisse rester cohérente sans que soit assurée l'autonomie de la C.G.T. à l'égard de tous les partis et de tous les gouvernements ? Comment une organisation dont les statuts stipulent qu'elle rassemble tous les salariés à quelques opinions politiques, philosophiques ou religieuses qu'ils appartiennent peut-elle rester unie sans ce respect absolu de l'autonomie ? »

Le drame de la C.G.T., c'est que les deux tendances Jouhaux et Frachon ne peuvent observer véritablement ces règles de l'autonomie et de la démocratie syndicale par suite de l'orientation qui est la leur.

LA SCISSION SYNDICALE A ÉTÉ RÉALISÉE POUR DONNER UNE BASE SYNDICALISTE À LA 3^e FORCE

Les dirigeants du groupe central Force Ouvrière sont acquis au Plan Marshall. La 3^e force veut constituer la direction du Parti Socialiste est également acquise au Plan Marshall. La scission a été méthodiquement préparée par l'appareil dirigeant du Parti Socialiste.

L'indépendance de Jouhaux, camoufle son iméodation totale à la politique des gouvernants actuels.

LE MINISTERIALISME « COMMUNISTE » DE LA C.G.T. INSTRUMENT DE SCISSION

Syndiqués de la C.G.T., de la tendance Frachon, l'orientation fautive et autoritaire de la direction majoritaire a œuvré pour la scission.

Pour soutenir l'activité de ministres « amis », Frachon a qualifié à l'époque :

« La grève arme des trusts », le « gouvernement de Gaulle bon gouvernement » parce que

Croizat et Thorez y participaient, le blocage des salaires presque une « félicité », les postiers grévistes d'août 1946 d'Hitlériens.

Ensuite, les ministres communistes perdant leur strapontin, la direction majoritaire de la C.G.T. opère un brusque tournant. Elle déclenche des grèves dans le seul but de faire pression sur le gouvernement. Mais le fond de sa politique reste le même.

Au nom de « l'indépendance nationale » Frachon cherche à rassembler dans des « comités de défense de l'industrie » les patrons anti-américains qui n'y tiennent guère.

Cette stratégie de collaboration de classes reste dans la ligne des appels aux patrons « patriotes » pour collaborer dans les comités mixtes et les comités patriotiques de production des années 1944-46.

Hier cette orientation avec les patrons patriotes a fait faillite. Elle a permis au patronat de se renforcer, d'affermir ses positions, de passer à une offensive ouverte contre les conditions de vie des travailleurs.

Aujourd'hui, l'orientation de collaboration avec les patrons dans les comités de défense ne peut manquer d'amener de graves mécomptes.

Travailleurs, nous syndicalistes lutte de classe nous déclarons que les politiques de collaborations de classes menées sous le signe de Washington et de Moscou ne peuvent qu'entraîner les plus lourdes défaites pour la classe ouvrière. Il faut revenir à la fière devise des salariés :

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » dont le respect peut seul assurer notre victoire.

SYNDIQUES DE TOUTES TENDANCES, IL FAUT FORGER DANS L'ACTION LE PROGRAMME DE LA VICTOIRE

Vous êtes sortis de la vague de grèves de novembre-décembre avec le sentiment qu'il aurait fallu engager le combat tous ensemble au même moment et avec les mêmes revendications.

La scission syndicale si elle rend plus difficile les conditions préparatoires à de nouveaux combats ne supprime pas les causes qui poussent les masses populaires à lutter pour protéger leur pouvoir d'achat.

Contre les sanctions, pour la défense de leurs libertés syndi-

cales, contre toutes les formes de la surexploitation patronale, les travailleurs commenceront la bataille tous ensemble dans chaque entreprise, bureau et chantier, en la continuant avec la préparation d'un large mouvement unanime qui visera à imposer par la grève générale :

— le minimum vital garanti contre la hausse des prix par l'échelle mobile et le contrôle ouvrier.

La lutte contre les licenciements et le chômage par la répartition rationnelle du travail pour tous en constituant le contrôle des syndicats sur l'embauchage et le débouchage.

Le renversement du gouvernement réactionnaire et la protection des libertés ouvrières contre la menace gaulliste.

JOUHAUX NE PEUT PAS NOUS CONDUIRE AU SUCCÈS

Le passé démontre que l'orientation de Jouhaux est incapable d'assurer le succès des revendications ouvrières. Pourquoi ?

Parce que pour des motifs « politiques » de défense du régime capitaliste, les dirigeants soi-disant indépendants de la C.G.T.-F.O. sont opposés à la grève générale même pour des revendications professionnelles.

Neumeyer dans « Force Ouvrière » du 8 janvier le déclare clairement :

« La grève générale est susceptible de mettre le régime et l'économie générale du pays en péril. J'ai scrupule à me servir de cette arme quand il est question de revendications professionnelles. »

Syndiqués de Force Ouvrière que pensez-vous d'un régime et d'une économie qui nous condamne à la misère ?

Comme nous, vous estimez qu'il faut le renverser ! Mais tel n'est pas l'avis de Neumeyer.

Aujourd'hui encore Jouhaux n'hésite pas à apporter son appui à toutes les farces organisées par le gouvernement de vie chère, qui en paroles déclare vouloir baisser les prix alors qu'il signe en fait des décrets de hausse tous les jours.

Travailleurs de Force Ouvrière, vous n'avez pas débrayé en novembre parce que vous ne vouliez pas servir de pion dans l'offensive politicienne du P.C.F., qui ne cherchait qu'à utiliser la combativité ouvrière pour des fins qui n'étaient pas celles des travailleurs. Mais Jouhaux en sabotant la grève, s'est servi lui aussi de

vous pour soutenir politiquement le gouvernement Schuman. Travailleurs de Force Ouvrière il faut avec tous les travailleurs forger une autre orientation que celle du réformisme. Une C.G.T. réformatrice signifie l'intégration du mouvement syndical dans l'appareil d'Etat bourgeois.

FRACHON NE PEUT PAS NOUS CONDUIRE AU SUCCÈS

Dans la vague de grèves de novembre-décembre, pour vaincre il fallait une grève générale totale. Mais Frachon ne voulait pas prendre la responsabilité de lancer la grève générale !

« Jamais la C.G.T. a écrit Frachon, n'a lancé le mot d'ordre de grève générale. »

Pourquoi ? Parce que la direction majoritaire de la C.G.T. ne veut pas supprimer la cause de la misère ouvrière, le régime capitaliste. Elle veut remettre en selle Maurice Thorez comme vice-président, Croizat comme ministre du Travail.

Heureuse période ! que celle où les communistes détiennent les leviers de commandes de la politique bourgeoise : le pouvoir d'achat des masses s'avilissait sans cesse, les profits patronaux s'élevaient avec non moins de régularité. Croizat ne pouvait pas octroyer une décente retraite aux vieux car il fallait veiller à l'équilibre du budget capitaliste.

Thorez déclarait à Hellemmes aux mineurs, en février 1946, que le blocage des salaires était une juste nécessité.

Travailleurs qui par millions, avez débrayés, en novembre-décembre, ce n'était pas pour les objectifs de Frachon que vous vouliez combattre. C'était pour assurer un minimum vital garanti par l'échelle mobile, revendication qui ne pouvait être arrachée que dans une lutte d'ensemble contre le pouvoir bourgeois.

UNE NOUVELLE DIRECTION : LE COMITÉ DE GREVE DEMOCRATIQUE

Nous, syndicalistes « lutte de classes » estimons que jamais plus doivent se renouveler les divisions d'hier. Dans l'action, les syndiqués de toutes les centrales doivent se retrouver unis.

Seule une véritable direction démocratique rassemblant les meilleurs militants de la C.G.T., de la C.G.T.-F.O., de la C.N.T. peut gagner la confiance de tous les travailleurs, peut assurer la victoire de la grève générale. Seule les rassemblements locaux, départementaux et nationaux des comités de grève, émanation démocratique de la base, peuvent surmonter la méfiance de larges couches ouvrières à l'égard de la politique stalinienne et briser le cadre de la politique de collaboration de classes pratiqués par les directions des deux courants.

TRAVAILLEURS

Nous syndicalistes lutte de classes nous appelons à vous organiser, par entreprise, par syndicat, par union locale et départementale dans des conférences d'unité syndicale, où par dessus les barrières des organisations rivales vous discuterez des problèmes vitaux de la classe ouvrière.

Des centaines, des milliers de travailleurs veulent combattre, cherchent une nouvelle direction, veulent surmonter les orientations de défaites de Jouhaux et de Frachon.

Rassemblement des syndiqués de toutes tendances, les Conférences d'unité syndicale vous appellent à combattre pour :

Un Congrès extraordinaire de reconstruction démocratique d'une C.G.T. unique.

La défense des avantages acquis, contre la surexploitation patronale et gouvernementale.

La préparation d'une lutte d'ensemble qui imposera le minimum vital garanti par l'échelle mobile et le contrôle ouvrier.

Militants de la C.G.T., de la C.G.T.-F.O., de la C.N.T., inorganisés, venez avec nous combattre pour cette immense tâche de résurrection d'un mouvement syndical unique.

« Unité Syndicale » deviendra l'organe et l'instrument des combats émancipateurs de la classe ouvrière, et où chacun pourra librement et démocratiquement défendre son point de vue.

“ UNITÉ SYNDICALE ”

chez JOUHAUX et FRACHON

Jedi 19 février, en application des décisions de la Conférence d'unité syndicale, une délégation de sept camarades conduite par René Dumont, de la C.A. de la Chambre syndicale des Employés de la Région Parisienne (C.G.T.) est allée déposer les résolutions adoptées par la Conférence nationale, aux bureaux confédéraux C.G.T. et C.G.T.-F.O.

Reçue à la C.G.T. par Racamond, Raynaud, Duchat et à la C.G.T.-F.O. par Bothereau, la délégation s'est entretenue avec les secrétaires confédéraux du problème de l'Unité syndicale.

A LA C.G.T.

Racamond va au-devant des critiques de la délégation : « Oui, la C.G.T. a pu donner l'impression de s'intégrer à l'appareil d'Etat, de subordonner son action à la politique gouvernementale, mais c'est la minorité F.O. qui est responsable de ce glissement vers la collaboration de classe. La majorité s'est trop longtemps laissé entraîner par les initiatives des dirigeants minoritaires. »

A notre proposition d'un Congrès extraordinaire de reconstruction démocratique de la C.G.T., faisant appel à toutes les tendances du syndicalisme, Raynaud répond par le sacramental : « La C.G.T. continue ». « Les portes de la C.G.T. restent ouvertes — dit Racamond. Si Jouhaux et ses amis veulent y revenir, il y ont leur place... »

Raynaud est plus préoccupé de l'attitude de Jouhaux que de ré-

pondre sérieusement au problème de la reconstruction de l'unité syndicale avec les milliers de travailleurs qui, ne connaissant par la « démocratie » du Bureau confédéral, mais l'arbitraire ou les brutalités des bureaucrates syndicaux ont ralliés « Force Ouvrière » pleins d'illusions.

D'ailleurs Raynaud condamne en bloc « ceux qui vivent des millions de dollars avec lesquels la scission fut financée ».

Notre camarade Benoit, secrétaire de la 2^e région des Services Publics (F.O.) s'élève avec indignation contre cette interprétation scandaleuse du passage à F.O. du postier de la gare du Nord ou du municipal du Havre. Ceux que Benoit condamne en bloc, ce sont « les bonzes syndicaux, artisans de la scission ».

Après que la possibilité d'une double affiliation syndicale pour certains militants ait été envisagée sans autre objection de la part des secrétaires confédéraux que la non officialisation de semblables situations, la délégation reçoit l'assurance que les résolutions de la Conférence d'Unité syndicale seront transmis au Bureau confédéral et à la C.A. qui répondront.

A « FORCE OUVRIERE »

Bothereau ne nie pas que la scission affaiblit le mouvement ouvrier, mais il faut choisir : « Il n'y a rien à faire avec les communistes. Sous leur direction la C.G.T. ne peut être indépendante. Si Frachon est colonel à la C.G.T.

il n'est que simple soldat au Kominform. Il vaut mieux Washington que Moscou ».

Bothereau indique donc clairement qu'à l'origine de la scission il n'y a pas volonté d'indépendance mais choix politique : pour Wall-Street contre les bureaucrates du Kremlin. Dans ce choix se trouve délibérément rejetée l'action autonome de la classe ouvrière internationale pour ses propres intérêts.

Il faut protéger l'Etat et le régime. Bothereau parle alors comme un ministre de « nos » importations et de « nos » exportations. Il fait confiance à M. René Mayer pour contrôler et répartir équitablement crédits et importations. Nos mots d'ordres de l'échelle mobile, du contrôle ouvrier, etc... lui apparaissent comme des formules « doctrinales » dépourvues de tout « réalisme ».

Avec un parfait souci d'indépendance politique, Bothereau explique de la façon suivante le referendum du Syndicat du livre qui bien que foncièrement antistalinien, n'a donné que 11 % des voix à F.O. : « C'est l'esprit corporatif, l'attachement à la caisse de chômage et à la retraite qui a fait voter les travailleurs du Livre contre la scission. Plus préoccupés de leurs intérêts matérialistes (sic) ils n'ont pu voir les grands problèmes nationaux et internationaux. »

Bothereau perd de vue que le syndicalisme c'est précisément la défense des intérêts professionnels contre l'exploitation patronale.